Baume-les-Dames

INFOMAG n°9

Janvier 2006

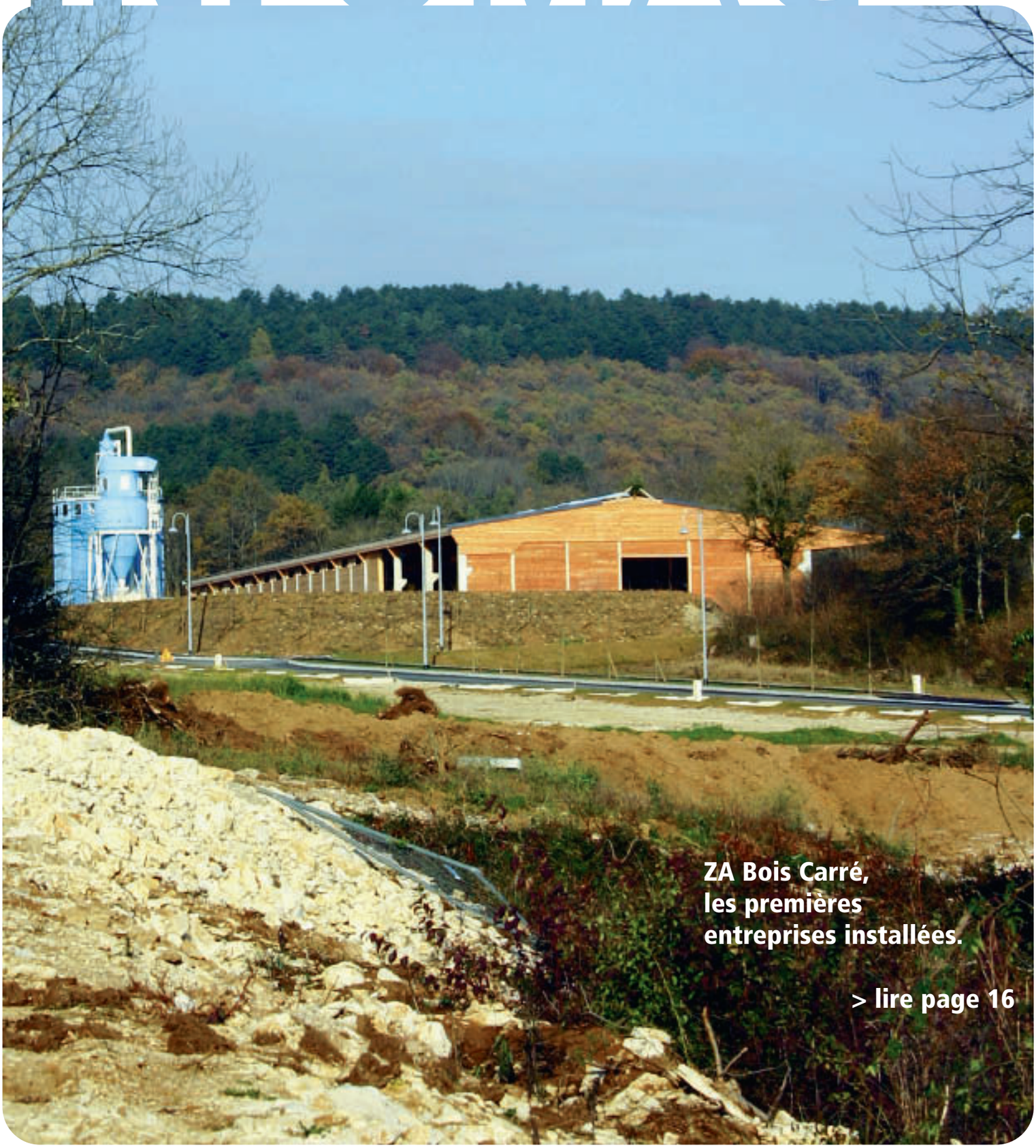

ZA Bois Carré, les premières entreprises installées.

> lire page 16

Baume-les-Dames
Coup de cœur en Franche-Comté

SOMMAIRE

1	**Édito**
2-5	**La Gazette Baumoise**
6	**Culture** La mémoire ouvrière
7	**Économie** ZA Bois Carré, les premières entreprises installées
7-8	**Tourisme** Le complexe touristique
9	**Finances publiques**
10-12	**Cadre de vie** Les lauréats du concours des maisons fleuries 2005 De nouveaux aménagements urbains
13-16	**Habitat-Urbanisme** Permis de construire Les risques d'inondations sur le territoire du Doubs central Les conseils gratuits d'architectes pour construire ou rénover Les nouveaux lotissements : « LES COTEAUX, BOIS CARRÉ ET CHAMPS DU FOURNEAU »
	DOSSIER SPÉCIAL : LA CITOYENNETÉ **pages centrales**
17	**Environnement** Lutte contre les déjections canines
17	**La vie des services** Les nouveaux visages des Services Techniques
18-20	**C.C.A.S.** La bibliothèque spécialisée du Relais Familles Assistances Maternelles
21-22	**Éducation-Formation** Le nouveau conseil municipal des jeunes La rentrée des classes
23-25	**Associations** Le club de rugby a fêté ses 10 ans « Aujourd'hui, j'ai décidé de sauver des vies » Le festival des Mots d'Amour réchauffe le cœur de Baume-les-Dames Le handball
26	**La parole à un entrepreneur** L'entreprise Ciglia déménage Les Sapeurs-pompiers
27	**SICTOM**
28	**La parole aux élus**
29	**État civil**
30	**Baume pratique**
31-33	**Histoire**

RÉALISATION
Mairie de Baume-les-Dames
Place de la République
25110 Baume-les-Dames
03 81 84 07 13

contact@baume-les-dames.org
(http://www.baume-les-dames.org)

RÉDACTION
Ville de Baume-les-Dames

CRÉDITS PHOTOS
Est Républicain – *Mme MANTAUX*
Office de tourisme
B'Gym
Aïkï-taï-do
Babadouc

CONCEPTION ET RÉALISATION
IME

IMPRESSION
IME

TIRAGE
4 000 exemplaires – janvier 2006

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Permettez-moi d'abord de m'adresser à chacune et chacun d'entre vous, et en particulier à ceux que je n'ai pas eu le plaisir de saluer personnellement au seuil de la nouvelle année, pour vous souhaiter chaleureusement et fraternellement une bonne et heureuse année 2006.

A ceux que la maladie, les épreuves morales ou physiques, la précarité, le chômage subi, l'incertitude du lendemain ou le découragement tiennent éloignés de la perspective d'une année heureuse, et qui vivent ces jours dans l'inquiétude, je voudrais dire ma sympathie. La page blanche et neuve qui se découvre quand on la tourne est toujours pleine de possible, d'inattendu et d'espoir qui permettent à tous de formuler ces vœux de bonheur…

Comme dans chaque numéro de votre Info-Mag, vous découvrirez dans ces pages des informations sur l'avancée des dossiers menés par la Municipalité pour répondre aux exigences du programme qui lui a été fixé. Nous savons bien qu'on ne peut pas plaire à tout le monde, et que rien ne va jamais assez vite ni assez loin, mais notre petit bonhomme de chemin avance dans la réalisation du projet de ville fondé sur le développement de la Cité et la satisfaction de l'intérêt collectif.

Penser à tous et non pas à soi seul. Si cela est bien le sens premier de l'action publique, c'est aussi, dans notre société gangrenée par une forme d'individualisme égoïste, une exigence commune. Beaucoup de récriminations que nous recevons relèvent bien, en effet, des difficultés du « vivre ensemble » qui nous est si cher ! Quelques uns de nos gestes quotidiens, que nous faisons négligemment, sans penser à mal, sont pourtant des nuisances pour les autres : une voiture garée à un emplacement non autorisé, un carton déposé au pied d'un bac à verre, une discussion nocturne à voix haute sur un banc, une déjection canine abandonnée sur un trottoir fréquenté, un scooter trop bruyant…

Le quatre-pages central appelle donc au respect des règles essentielles de la vie en commun et des espaces collectifs partagés par tous. Il vise à sensibiliser chacun d'entre nous sur les gestes quotidiens qui portent préjudice à l'intérêt général. J'espère ainsi que chacun d'entre nous en prendra conscience et assumera avec responsabilité sa part d'action au profit du bien commun.

Au titre des pouvoirs de police du maire, nous voulons, dans ces domaines, prendre quelques mesures fortes destinées à contraindre chacun à respecter ces espaces.

C'est aussi cela qui peut rendre la vie quotidienne plus agréable dans notre ville, et contribuer à ce que l'année 2006 soit une bonne année !

Augustin GUILLOT
Maire de Baume-les-Dames

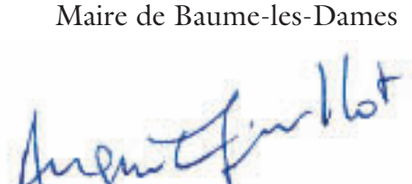

Avril 2005

L'association Franche-Comté Carpates *a permis un nouvel envoi de matériel médical et médicaments pour les pays de l'Est.*

Mini ferme *organisée en centre-ville par l'association Baume Bienvenue.*

Tournoi *du club Pyramide.*

Bourse aux vélos
organisée par l'Espérance Cyclisme Baumoise.

Æncrage *est une nouvelle association baumoise dont un des objectifs est de promouvoir l'écriture et les arts contemporains.*

Bourse de printemps *de matériel de puériculture organisée par le Relais Familles Assistances Maternelles.*

L'association Æncrage *invitait à la bibliothèque à vivre en direct la création d'un livre « les autoportraits » de Jean-Michel MARCHETTI et Charles JULIET.*

Mai 2005

Concert de printemps
de l'Harmonie municipale avec comme invitée l'Harmonie d'Ornans.

La grande marche solidaire
au profit des victimes du tsunami.

Spectacle de fin d'année
du théâtre du papegai présenté au Stella Cinéma.

Juin 2005

***Remise des diplômes** de fin d'année à l'école de musique.*

***6e tournoi régional** de lutte des jeunes.*

***50 participants** pour le tournoi des sections Loisirs organisé par l'USB Tennis de table.*

***Le Téâtre Saveur Mandarine** en scène.*

***Audition de fin d'année** des élèves de Musicordes.*

86 coureurs *pour une course de 65 km organisée par l'Espérance Cycliste Baumoise.*

Concours hippique *de dressage et maniabilité organisé par le Comité des Fêtes.*

Juillet 2005

Gala annuel de fin d'année *de l'USB danse.*

Braderie *organisée par l'association Baume Bienvenue.*

Remise des diplômes *à l'USB Judo.*

Vide grenier
organisé par le Club des Collectionneurs et le Club philatélique.

Rassemblement *de vieilles voitures organisé par le Comité des Fêtes.*

Août 2005

Initiation *organisée par L'union Sport Boules.*

Représentation de ***« Duos sur canapé »***
de Marc Comoletti
par le Théâtre Saveur Mandarine.

Le comice agricole.

Exposition *sur l'industrie textile baumoise*
organisée par la ville en collaboration
avec la confrérie des craquelins.

Octobre 2005

Rencontre *littéraire*
à la bibliothèque municipale.

Exposition *sur le chocolat*
par l'Office de tourisme.

Novembre 2005

Louis BRASEY *remet la médaille d'argent du*
Souvenir français à Noëlle Pourcelot.

Conférence *sur le thème de l'industrie textile*
par Claude Jacquard et Claude Canard.

La mémoire ouvrière

Le samedi 22 octobre dernier, un public ravi a pu assister au spectacle de La Cotonnière et les louanges ont été nombreuses pour cette troupe haute-saônoise émouvante. Ce spectacle, comme nous l'avons déjà souligné par ailleurs, doit marquer le début d'une démarche ambitieuse autour de la mémoire ouvrière de notre ville.

Après les différentes animations, recherches et expositions autour de Jouffroy d'Abbans, la Ville a souhaité s'engager dans une nouvelle démarche de mémoire autour de ce qui a marqué l'histoire du travail et de l'industrie à Baume-les-Dames. Ce retour sur un passé récent mais sans connotation idéologique ni parti pris politique à pour ambition de préserver cette mémoire encore vive tout en permettant aux plus jeunes de savoir « comment c'était l'usine, avant ».

Le spectacle de la Compagnie de La Cotonnière « *Il y avait 16 cheminées* », retraçant l'histoire industrielle textile du pays d'Héricourt à partir de différents témoignages, est un excellent exemple de la traduction de cet effort collectif de mémoire entrepris sur une ville similaire à la nôtre en bien des points. Construit uniquement avec les mots des témoignages des acteurs de cette aventure textile (tisserands, contremaîtres, directeurs, élus), le texte du spectacle est empreint de l'émotion, de l'humour, de la lucidité et de la simplicité des personnes interviewées.

La Ville s'engagera dans une démarche identique sans tendre néanmoins vers la production d'un spectacle (qui est une tâche bien trop ardue et complexe). Plusieurs projets pourront voir le jour qui nous permettront de faire un véritable retour sur l'histoire ouvrière de notre ville (expositions, recueil de témoignages, vidéos…).

La commission municipale de la culture n'a pas souhaité s'engager seule dans ce projet de longue haleine. Bien entendu tous les acteurs de cette époque seront associés et peuvent nous contacter dès à présent. Les associations baumoises ne manqueront pas également d'être sollicitées comme à l'accoutumée. Mais, la chose nouvelle et importante en la matière est le choix qui a été fait de recourir à un universitaire en sociologie qui viendra renforcer le travail de l'équipe associée au projet pour recueillir les paroles, les témoignages, les mots des acteurs de cette aventure. Les anciens employés de ce secteur seront rencontrés ou du moins ceux qui l'acceptent.

Missionné par la Ville au printemps 2006, cet intervenant extérieur viendra nous apporter un regard de professionnel sur ce travail de recueil de mémoire. Car, au-delà du souvenir, ces mots sont ceux de la mémoire ouvrière. Ce sont les mots de gens, qui ne doivent pas disparaître avec leur savoir-faire, leur passé, leur aventure... Pour que les gestes perdus soient transmis aux générations futures et surtout que cette vie collective, dans et autour des usines, ne soit pas oubliée à jamais dans les limbes de l'histoire. Cette démarche initiée par la Ville a vocation à être partagée par tous et nous ne manquerons pas de vous faire part de l'avancée de ce projet dont la prochaine traduction concrète se déroulera à l'automne prochain. A ce moment-là nous ferons un retour sur ces métiers disparus, ces gestes enfouis dans les mémoires, ces années de travail intense, bref ce qui faisait la vie du monde ouvrier baumois, de l'émergence de l'industrie textile aux productions industrielles plus récentes en passant par l'aventure ROPP.

Bien évidemment toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du service culturel de la Ville. Cet effort de mémoire reste un projet collectif et nécessite l'implication de toutes les bonnes volontés.

« Il y avait 16 cheminées » *par la compagnie La Cotonnière : pièce de théâtre construite autour des témoignages d'anciens tisserands d'Héricourt.*

La commission et le service culturel de la Ville profitent de cet Info'mag pour remercier chaleureusement la confrérie des Craquelins et les Musées baumois pour l'exposition remarquable présentée au 10, Grande Rue sur le textile et son histoire.

Exposition sur le tissage.

ZA Bois Carré, les premières entreprises installées

Les gros travaux de viabilisation de la zone d'activités de Bois Carré en bordure de la route de la Bretenière sont à peine terminés et trois bâtiments sortent déjà de terre.

L'entreprise CIGLIA spécialisée dans le second œuvre du bâtiment vient de terminer le clos couvert sur la parcelle n° 3.

Solacobois, entreprise de seconde transformation du bois, commence son activité dans ce nouveau bâtiment entièrement en bois, d'une surface de 2830 m^2, situé sur la haut de la zone.

Juste à côté, sur la parcelle n° 2, la société Baume Façade vient elle aussi de terminer le clos couvert.

Par ailleurs la commune a commencé la réalisation des travaux de plateformage pour accueillir le bâtiment de l'entreprise Faivre.

En entrée de zone, sur l'ancien emplacement du dinosaure, l'entreprise JCR automobile vient d'obtenir le permis de construire de son futur garage.

L'engouement des entreprises baumoises qui trouvent dans ce site le foncier nécessaire à leur développement permet également de pérenniser des emplois mais aussi d'en créer. C'est donc plutôt une bonne nouvelle dans le contexte économique national morose.

Le complexe touristique – 2e phase

La capitainerie récemment installée sur l'aire de camping-cars et la halte fluviale vient parachever l'aménagement du premier volet du complexe touristique.

C'est donc dans le prolongement de ce site, direction Esnans, que la commune lancera au cours du premier semestre 2006 les travaux pour la réalisation du camping et des trente HLL.

La commission départementale d'action touristique réunie le 13 septembre 2005 s'est prononcée favorablement sur la demande d'autorisation pour réaliser le camping.

Parallèlement, le service d'archéologie préventive de la DRAC a décidé qu'un diagnostic préventif était inutile.

Ce projet sera financé par l'État, le Conseil Régional et le Conseil général.

Plan du futur camping.

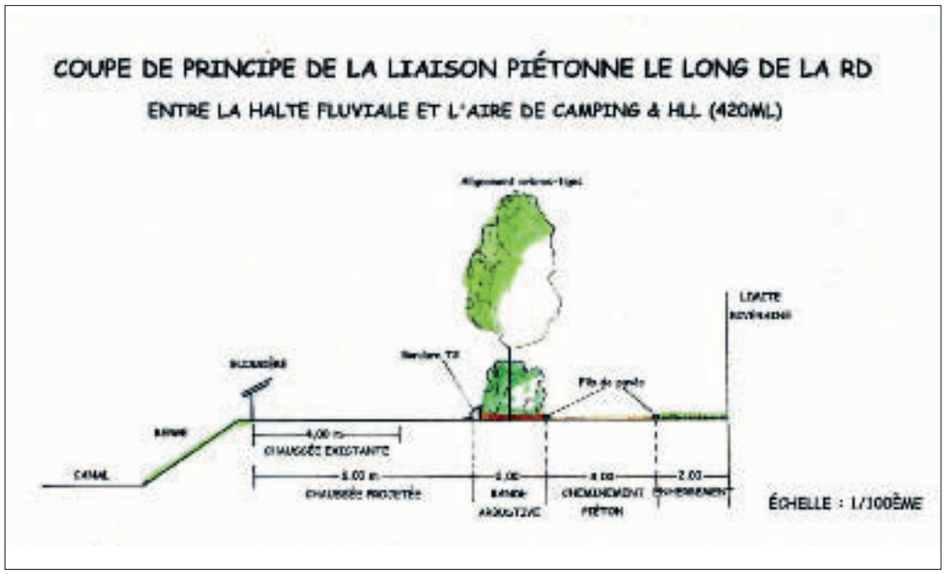

Le camping sera relié au port fluvial par l'aménagement d'ne liaison sécurisée et végétalisée permettant aux piétons et cyclistes de se promener dans un cadre agréable.

Les détails techniques de réalisation sont en cours de négociation avec le Conseil général.

Contrairement au secteur du port, la route départementale ne sera pas déviée.

Liaison sécurisée pour piétons et cyclistes.

Les HLL

Ce nouveau site a pour vocation de se substituer au terrain du Lonot qui ne permet pas d'accueillir les estivants dans des conditions satisfaisantes.

Ce terrain de camping classé trois *** permettra d'accueillir 48 installations individuelles (tente ou caravane) et un groupe d'une capacité de 10 tentes.

Les Habitations Légères de Loisir (HLL)

Toujours soucieux de réaliser des aménagements de qualité en parfaite harmonie avec l'environnement naturel du site, ces habitations seront réalisées avec la filière bois.

Habitation légère de loisir.

Dans une surface de 35 m² environ, elles seront susceptibles, selon la configuration intérieure, d'accueillir 4 ou 6 personnes.

Après consultation de plusieurs architectes, le cabinet Jean-Louis H'Abt a été retenu pour réaliser le projet.

Chaque habitation bénéficiera d'un espace privatif de 100 m² permettant aux estivants de profiter d'un cadre intime et convivial.

Après de nombreuses discussions avec l'architecte, le plan d'aménagement intérieur des HLL a été arrêté.

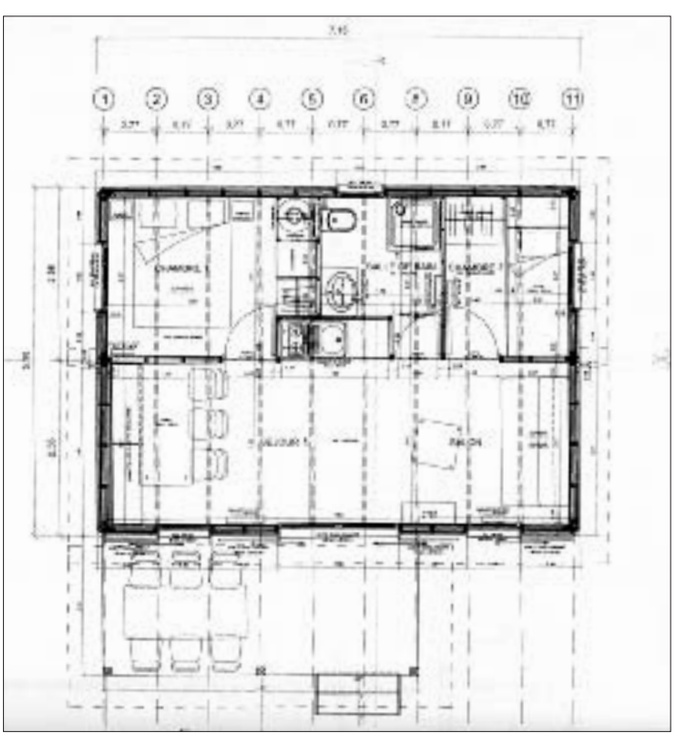

Plan intérieur d'une HLL pour 6 personnes.

Baume-les-Dames, ville carrefour

A la limite des zones d'influences des deux agglomérations urbaines de Montbéliard et Besançon, notre ville risquait d'être fragilisée par un phénomène d'attractivité de ces deux pôles.

Au carrefour de trois axes de communication routière, RN 83, RD 50 et A 36, nous devions utiliser cette situation pour faire de Baume-les-Dames un point de convergence.

Face à ce défi, la municipalité s'est engagée dans une démarche volontaire et offensive de développement articulée autour de quatre axes stratégiques.

1. Développement de l'activité économique et de l'emploi

Dès 2001, la commune s'est dotée de réserves foncières pour faire face au besoin de développement des industries, des PME et artisans locaux. C'est ainsi que 7 ha ont été aménagés à Bois Carré en zone d'activité. Des actions de revitalisation du centre ancien ont été menées.

2. Développement des équipements et de l'offre culturelle et de loisirs

Plusieurs actions sont en cours de réalisation avec la réhabilitation de l'abbaye et le complexe touristique qui verra son deuxième volet réalisé en 2006.

3. Renforcement des services à la population et de la cohésion sociale

La commune vient de procéder à l'acquisition de l'ancien collège Saint Joseph pour y installer une offre de service complète aux Baumois (cantine scolaire, CLSH, CCAS). Le secteur associatif socio-culturel complétera l'offre dans ce bâtiment qui deviendra un centre névralgique de notre ville.

4. Amélioration du fonctionnement urbain et du cadre de vie

Une politique d'habitat rationalisée est menée permettant aux Baumois de trouver le foncier nécessaire à leur projet. (Lotissement Les Coteaux, Champ du Fourneau).

Toutes ces actions vitales pour notre cité font l'objet de gros investissements. Toutefois, nous avons choisi de limiter au maximum le recours à la fiscalité. La commune s'est engagée dans une action de désendettement entre 2001 et 2005. Ainsi le capital de la dette a diminué de 1 090 774 €, réduisant ainsi les annuités d'emprunts de 114 125 €. Les marges de manœuvre ainsi dégagées permettent de fiancer les projets envisagés.

Par ailleurs, la commune procède systématiquement à une recherche de partenaires financiers. C'est ainsi que le premier volet du complexe touristique a été financé (par l'Etat, le CR, le CG) à 80 %. De la même façon, le deuxième volet (HLL, camping) devrait être financé à 60 %.

C'est deux démarches permettent donc de limiter au maximum le recours à des hausses de fiscalité comme le montre le tableau ci-dessous.

	1995	1996		1997		1998		1999		2000	
	taux	évolution	taux	évolution	taux	évolution	taux	évolution	taux	évolution	taux
TH	7.63	4.72	7.99	4.01	8.31	1.44	8.43	2.02	8.6	0	8.6
TFB	10.1	3.37	10.44	4.02	10.86	1.47	11	1.72	11.21	0	11.2
TFNB	39.59	3.99	41.17	3.91	42.78	0.79	43.1	2.02	43.99	0	44
TP	9.52	3.99	9.9	3.94	10.29	1.46	10.44	1.63	10.61	0	10.6

	2001		2002		2003		2004		2005	
	évolution	taux	évolution	taux	évolution	taux	évolution	taux	évolution	taux
TH	1.98	8.8	–1.48	8.64	1.97	8.81	1.02	8.9	0	8.9
TFB	1.96	11	–1.49	11.26	2.04	11.5	0.96	11.6	0	11.6
TFNB	2.00	45	–1.49	44.2	1.99	45.1	0.98	44.5	0	45.5
TP	1.98	11	–1.48	10.66	1.97	10.9	1.01	10.9	0	10.9

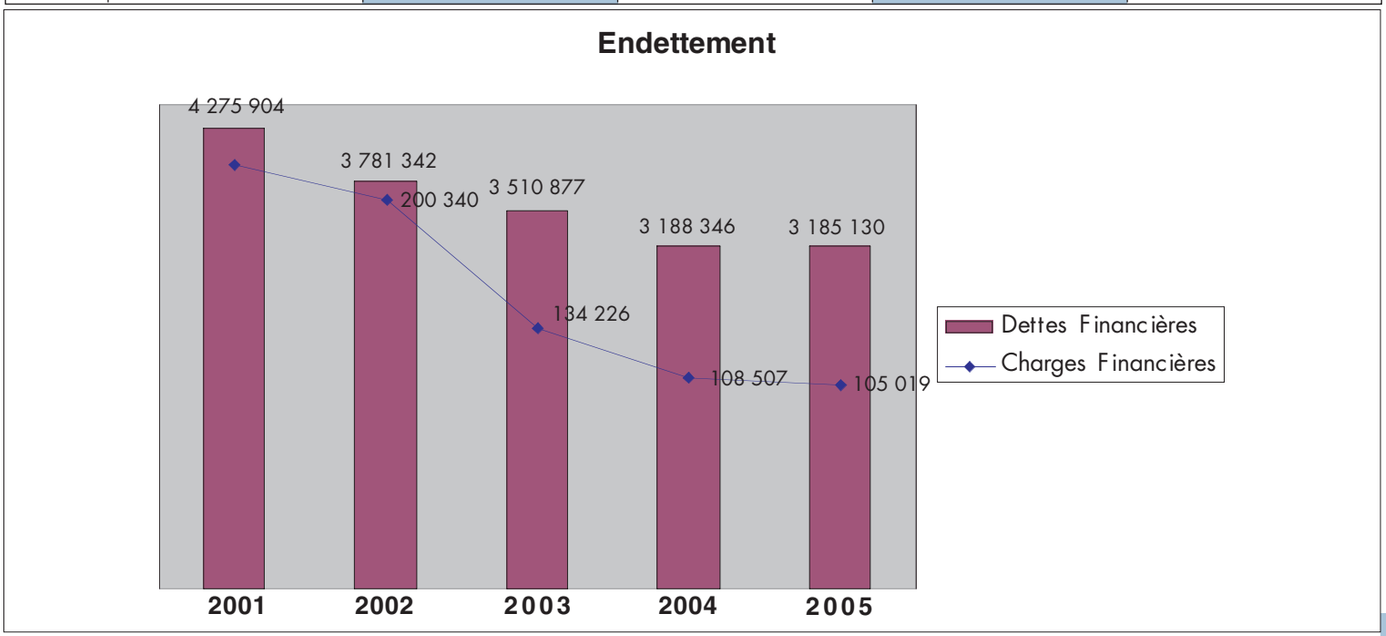

Résultats du Concours des maisons fleuries 2005

Remise des pris du Concours des maisons fleuries 2005.

Le mardi 12 juillet, le jury du Concours des maisons fleuries arpentait les rues et ruelles de Baume–les–Dames à la recherche des plus beaux fleurissements.

Cette année le jury était composé de M. BRISCHOUX, des espaces verts de la ville de Besançon, de M. BOULLIER, des espaces verts de Baume–les–Dames, de Mlle Nicolas, de Mme MOREL, de Mme DI MASCIO, de M. BOUGAUD et de M. CHAMPROY.

Le jury a établi le palmarès 2005 en prenant en compte les critères suivants :

- Associations de plantes
- Couleurs
- Intégration dans l'espace
- Entretien général

Pour rendre le concours plus équitable, le jury a souhaité que certaines catégories évoluent : la catégorie Centre ancien existe désormais pour le centre-ville et pour le centre de Cour ; pour le centre-ville, la catégorie a été divisée en deux sous-catégories : Maison avec jardin et Balcon/façade.

Les résultats du concours 2005 sont les suivants :

✿ CENTRE ANCIEN

Maison avec jardin

1er prix
Mme et M. DAGUIER – 12, rue des Terreaux

2e prix
Mme et M. RICHARD – 7, rue des Terreaux

Balcon / façade

1er prix
Mme et M. KOST – 19, rue des Lombards

2e prix
Mme et M. ROY – 10, rue Brelet

3e prix
Mme et M. JOUILLEROT – 7, place Saint Martin
Mme CHABOT – 5, rue de la Gare
Mme et M. KIEFFER – Basse Cour
Mme et M. RENAULT –13, rue Courvoisier
Mme et M. REIGNER – Rue des Armuriers
Mme et M. THIEBAUD – 3, rue Barbier

✿ CENTRE ANCIEN COUR

1er prix
Mme et M. GIRARD – 2, rue Chevillard

2e prix
Mme SANNA – 13, rue de l'église
Mme PAUSET – 6, rue du Petit Rang

✿ SERVICE PUBLIC

Elite
DDE

Félicitations–encouragement
La Poste

✿ BALCONS

1er prix
Mme et M. GUILLAUME – 10, rue des Bouleaux
Mme BOUSSARD et M. THENAILLER – 10, rue des Bouleaux
Mme CARDINEAUX – 2, rue Sous Rives
Mme et M. FIGUEIRA – 14, rue Damotte
Mme ROY – 14, rue Damotte
Mme et M. Gilbert HIENNE – 18, rue Damotte
Mme et M. Emile HIENNE – 18, rue Damotte
Mme THIEBAUD – 18, rue Damotte

2e prix

Mme Simone DUCHENE – 5, rue Sous rives
M. CARISEY – 1, rue Sous Rives
Mme CHÂTEAU – 1, rue Sous Rives
Mme ROUSSY – 1, rue Sous Rives
Mme GIL – 5, rue Sous Rives
Mme BRENIQUET – 1, rue Damotte
Mme et M. BAUDREY – 5, rue Damotte
Mme CHOPARD – 27, Rue de la Prairie
Mme COQUARD – 2, Rue des frères grenier
Mme BOUHELIER – 2, rue des Frères grenier
Mme ROUSSEL – 10, rue du Colonel Maurin

✿ MAISON AVEC JARDIN

1er prix

Mme DASILVA — 3, rue du Cavalier Riche
Mme et M. GUILLEMIN – 24, rue Bütterlin
Mme CURTY–GOUDAL – 3 bis, promenade du Breuil
Mme et M. GAINET – 4, rue de Burmont

2e prix

Mme et M. DEBRIE – 14, Rue du Château Hugon
M. BRAS – 1, Rue des Anciens d'AFN
Mme et M. CASSARD – 12, Rue des Vignottes
Mme et M. PETITE – 29, rue Lécuyer

3e prix

Mme et M. KEMPF – Rue du Commandant Poignand
Mme et M. GIRARD – Rue Jacques Allemand
Mme et M. BLANC – 10, rue des Pirates
Mme LAMBOLEY – 5, route de Rougemeont
Mme MISCHI – 12, rue Polet
Mme et M. VALNET – 5, rue du Chesnoy
Mme MATERNE – 1, rue Château Gaillard
Mme et M. ENGONIN – Lotissement Les Côteaux
Mme et M. BELHACHAT – Lotissement Les Côteaux
Mme et M. PREDINE – Lotissement Les Côteaux
Mme et M. EHINGER – 8, Rue des Charmilles
Mme BONNET – 2, Rue Ernest Nicolas
Mme PARATTE – 15, Rue des Grottes
Mme et M. COUSIN – 35, rue de la Prairie
Mme et M. DIDIER – 4, Rue du Moulin
Mme et M. BOBILLIER – 9, rue de Burmont
Mme TRIMAILLE – 1, rue Lécuyer
Mme et M. LEROY – 26, Rue du Château Gaillard
Mme et M. GERARD – 4, rue de la Cité
Mme et M. PIANA – 34, rue du Stand
Mme et M. PUGET – 12, promenade du Breuil.
Mme et M. THOREAU – 2, rue des Anciens d'AFN

✿ GROUPE DE MAISONS

Rue du Varais

M. André ROLLAND
M. Jean-Claude COURGEY
M. Jean-Paul COLEZ
M. Jacques MALHERBE
M. Alain MARECHAL et Mme Odille CEDOZ

Rue du Moulin Vermoret

M. Fabien CHAGROT
M. Noël CHAGROT

Rue de la Gilebarde

M. Robert MERCIER
M. Bernard CAILLE
M. André POLY

✿ FÉLICITATIONS

Personnel communal

M. Denis CACHOT
M. Philippe GIRARD
Mme et M. Jérôme COULET

Élus

M. HERARD
M. CHAMPROY

Un prix spécial a également été attribué à M. Richard SANCEY pour la ferme Sombeveau, et à Mme et M. HOFNER qui fleurissent tous les ans le camping du Lonot.

De nouveaux aménagements urbains

La commune est traversée par 3 axes majeurs de circulation avec la RN 83, la RD 50 et la rue de la Prairie.

Les études d'aménagements ont été confiées par le Conseil municipal au bureau d'étude SERALP Infrastructure.

L'objectif des aménagements est d'améliorer le fonctionnement urbain de notre ville.

Il s'agit de requalifier ces trois axes et les espaces publics associés, en permettant une utilisation multimodale (auto/vélo/piétons).

Pour garantir la sécurité des habitants, il conviendra de réaménager les entrées de ville pour améliorer la visibilité du centre-ville afin de valoriser l'attractivité de notre bourg-centre.

RN 83/Avenue Kennedy

Ce secteur doit être révisé afin de créer une véritable séquence d'entrée de ville. Il est donc proposé de séparer par un îlot central végétalisé les deux sens de circulation et de créer un trottoir.

Le projet s'articule avec la section déjà aménagée de l'avenue du Général Leclerc pour créer une cohérence sur cet axe.

Cet aménagement débouchera sur le rond-point qui sera créé en 2006 par l'Etat au carrefour de la rue de la Prairie.

Plan du rond-point sur la RN 83.

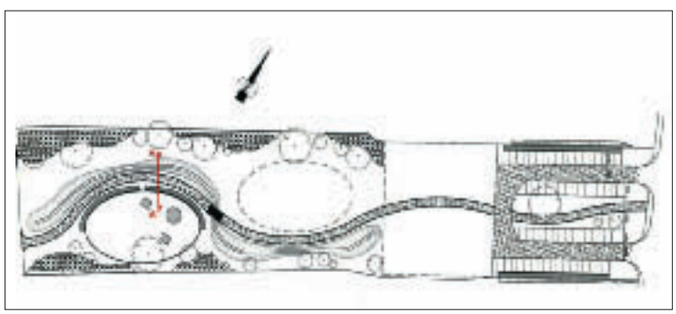

Le terrain légué par le Dr Chapuis.

Le leg Chapuis

Ce terrain, légué par le Docteur Chapuis, sera transformé en un lieu de convivialité, de rencontre, de promenade et de jeux pour les enfants en bas âge.

Afin de permettre aux utilisateurs d'accéder à cet aménagement, un parking de 60 véhicules légers sera réalisé en bordure de la rue de la Prairie. Au milieu d'un espace végétalisé un cheminement sinueux permettra aux familles de se rendre sur une aire de jeux

Ce terrain constituera une liaison directe avec la future zone de loisirs située dans la plaine entre Burmont et Château-Simon.

Une réunion de présentation et de concertation sur les esquisses s'est tenue en mairie le jeudi 24 novembre avec les riverains, qui a permis d'enrichir encore ces projets.

Concertation publique
avec les riverains sur le projet « Chapuis ».

La modification du Plan Local d'Urbanisme

L'une des premières missions de l'Equipe Municipale avait été, en 2001, de mener la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Cette procédure lourde et complexe a conduit à l'approbation de celui-ci, le 16 décembre 2003. Cependant au terme de deux années d'application, certains dysfonctionnements ont été pointés. La modification du PLU est la procédure prévue pour corriger ces points en apportant les adaptations qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du document.

Les principales modifications sont les suivantes :

- le traitement des zones inondables pour ce qui concerne la détermination des hauteurs maximales constructives,
- la simplification du zonage des zones ferroviaires,
- le relèvement de la hauteur maximum en zone UZ,
- la création d'un secteur UCC favorisant mieux l'occupation des sols,
- l'harmonisation du quartier « Le Breuil » en fonction du bâti existant (zone AUD),
- La simplification des règles de recul par rapport aux voies dans la zone AU,
- l'adaptation des règles de hauteur du secteur AUL aux équipements publics,
- la nécessité de réaliser une liaison douce à Mi-Cour,
- l'adaptation des règles des zones AU et UB pour favoriser la densité et la mixité de l'habitat,
- l'ajustement des limites de certaines zones AUy et AUo,
- la mise à jour des emplacements réservés pour le parking du cimetière,
- la renumérotation de la liste des emplacements réservés.

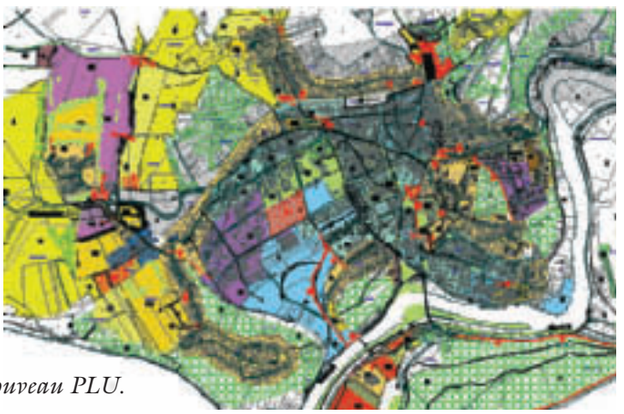

Le nouveau PLU.

Pour conduire l'enquête publique, un commissaire enquêteur a été nommé par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Après une publicité légale qui a été lancée dans la presse, conformément aux dispositions réglementaires, des permanences du commissaire enquêteur ont été organisées en mairie entre le 8 décembre et le 9 janvier 2006.

Les Conseillers municipaux seront appelés lors d'un prochain Conseil municipal à délibérer sur cette modification.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme de la ville de Baume-les-Dames au 03 81 84 07 13

Permis de construire

La Ville de Baume-les-Dames réalise, par l'intermédiaire de son service urbanisme, l'instruction des déclarations et permis de construire sur tout le périmètre de la commune. Devant le développement du nombre des dossiers et pour y faire face dans de bonnes conditions, il est nécessaire de rappeler et d'appliquer certaines dispositions, en particulier dans les domaines suivants :

– eau et assainissement,
– déclaration d'ouverture / déclaration d'achèvement,
– certificat de conformité,
– implantation des constructions,
– construction en zone inondable.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le règlement d'assainissement sera joint au PC. Il est impératif pour le pétitionnaire de respecter les conditions d'établissement des branchements. Ce branchement sera contrôlé par l'agent communal avant le rebouchage de la tranchée.

La demande de raccordement au réseau devra obligatoirement être retournée à la réception de l'arrêté de permis de construire.

Le branchement d'eau sera également contrôlé. Le contrat d'abonnement sera demandé par le pétitionnaire à la CGE.

DÉCLARATION D'OUVERTURE/DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT

Déclaration d'ouverture de chantier

Dès le début des travaux, le pétitionnaire doit l'adresser en pli recommandé avec accusé de réception à la mairie.

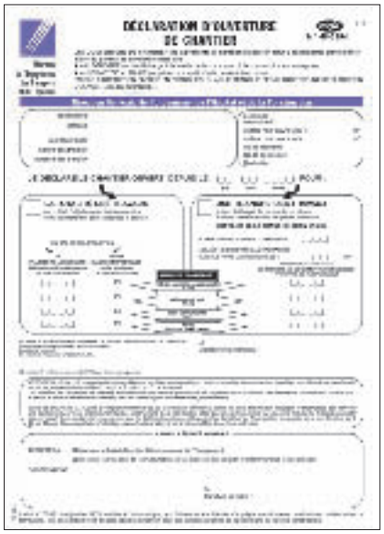

Rappel : les travaux doivent obligatoirement débuter dans un délai de deux ans à compter de la notification du permis de construire. Par ailleurs, ils ne peuvent être interrompus pendant plus d'une année.

Déclaration d'achèvement de travaux

Elle doit être établie dans un délai de 30 jours à dater de l'achèvement des travaux et signée par le bénéficiaire du permis de construire.

Dans le cas où les travaux ont été dirigés par un architecte ou un agréé en architecture, celui-ci déclare la conformité des travaux avec le permis de construire.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le certificat constate que l'implantation des constructions, leur destination, leur nature, leur aspect extérieur, leurs dimensions et l'aménagement de leurs abords ont été réalisés conformément au permis de construire.

Une fois la déclaration d'achèvement des travaux déposée en mairie, il est procédé à la vérification de la conformité des travaux exécutés.

IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Afin de pouvoir vérifier l'implantation des constructions par rapport au terrain naturel d'origine, chaque demande de travaux devra comporter une coupe faisant apparaître le niveau du terrain naturel avant et après travaux ainsi qu'une cote de référence fixe (exemple : la voirie).

Ponctuellement, une vérification sur place sera faite par les services de l'urbanisme.

CONSTRUCTION EN ZONE INONDABLE

Rappel : Toutes les demandes de travaux (déclaration de travaux, permis de construire ou de démolir) effectués sur un terrain en zone inondable sont obligatoirement soumises à l'avis conjoint de VNF et de la Préfecture.

Un plan de prévention des risques (PPRI) en cours d'élaboration par les services de l'Etat fixe le niveau des plus hautes eaux connues. C'est la différence entre cette cote et celle du terrain naturel qui permet de déterminer notamment si le terrain est constructible ou pas.

Afin de pouvoir être transmises aux services de la navigation et de la Préfecture, toutes les demandes de travaux devront donc impérativement comporter une côte de référence (NGF) du terrain naturel certifiée par un professionnel (géomètre, constructeur…).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service urbanisme au 03 81 84 07 13

Les risques d'inondations sur le territoire du Doubs Central

La réalisation d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sur la moyenne vallée du Doubs a été prescrite par arrêté préfectoral du 8 juin 2001. Il concerne 55 communes (de Lougres à Saint-Vit).

L'étude de détermination de l'aléa inondation a été confiée au syndicat mixte Saône et Doubs. Les premières conclusions ont été restituées aux élus de la vallée lors de la réunion du 9 juillet 2004.

Sur la majorité du linéaire concerné par l'étude (de Lougres à Rochefort/Nenon), les résultats sont cohérents avec les données connues jusqu'ici. En revanche, au droit de l'agglomération de Besançon, les résultats dépassent nettement les cotes connues de la crue 1910, jusqu'à présent crue critique historique de référence sur ce tronçon.

Il apparaissait que la configuration hydraulique particulière de Besançon (nombreux ponts et méandre marqué) était de nature à générer des effets amplificateurs importants. Il s'avérait nécessaire d'analyser plus précisément ce phénomène. C'est ce qui a justifié que le préfet propose le 9 juillet 2004 une tierce expertise.

Réalisation de la cartographie des aléas

La cartographie des aléas, qui résulte du croisement de la carte des hauteurs et de la carte des vitesses, a été présentée aux élus du Doubs Central. Elle reprend celle qui est parue précédemment (*voir info mag n°7*).

Cependant, le calcul de la modélisation de la crue centennale laisse apparaître une marge d'approximation de près de 20 cm, qui peut prêter à interprétation sur la carte des enjeux.
Il faut noter à ce sujet l'intervention remarquée du Maire de Baume-les-Dames lors de la dernière réunion de présentation à Novillars le 12 octobre où il s'est étonné du flou qui subsiste sur l'application des niveaux des plus hautes eaux. En effet, à 20 ou 30 cm près, des quartiers entiers de notre ville peuvent être classés dans l'un ou l'autre des niveaux d'aléas ou même de ne pas y figurer avec les conséquences que l'on sait sur la construction.
Nous serons donc particulièrement vigilants sur l'établissement de la carte des enjeux qui va définir précisément la nature de l'occupation des sols sur les zones actuellement urbanisées, en particulier les secteurs classés en faible aléa dans le champ d'expansion des crues.

Approbation du PPRI de la moyenne vallée du Doubs

La préparation des éléments complémentaires pour aboutir au projet de PPRI comprend :

– l'établissement de la carte des enjeux, qui détermine l'occupation des sols, en identifiant notamment les zones actuellement urbanisées et les champs d'expansion des crues (peu ou pas urbanisés),

– la cartographie réglementaire, qui résulte du croisement de la carte des enjeux et de celle des aléas,

– l'élaboration du projet de règlement,

– les échanges avec les communes sur ces éléments constitutifs du projet PPRI.
La DDE assure en régie cette phase pour tout le linéaire de l'étude dans le département du Doubs. Là aussi le Maire s'est félicité qu'une telle mission soit confiée à la DDE avec l'inquiétude sous-jacente que cette administration bénéficie des moyens humains nécessaires à la réalisation de cette mission. Ainsi, le projet de PPRI devrait être terminé début mai 2006.

La consultation officielle des communes sur le projet PPRI et la préparation de l'enquête d'utilité publique pourrait être terminées fin août 2006.

L'enquête d'utilité publique pourrait se dérouler en septembre et octobre 2006.

L'établissement du rapport de la commission d'enquête, l'élaboration de la réponse de l'Etat et les derniers arbitrages pourraient durer 3 à 4 mois, rendant possible la signature de l'approbation en février 2007.

Toujours à la réunion de Novillars, l'ensemble des participants a noté, avec satisfaction, que l'élaboration des règlements du PPRI seraient mis en œuvre en étroite collaboration avec les communes. Nous en prenons acte. A l'exemple d'autres collectivités dont le PPRI est déjà applicable, nous demanderons que des « règlements spécifiques » puissent être appliqués dans les zones urbanisées (ou en limite) permettant une application intelligente du Plan de Préventions des Risques d'Inondations.

Nous serons vigilants.
Affaire à suivre.

Caractérisation du niveau d'aléa

Hauteur/vitesse	vitesse faible	vitesse moyenne	vitesse forte
H<0.50m	niveau d'aléa FAIBLE	niveau d'aléa MOYEN	niveau d'aléa FORT
0.5m<H<1m	niveau d'aléa MOYEN	niveau d'aléa MOYEN	niveau d'aléa FORT
H>1m	niveau d'aléa FORT	niveau d'aléa FORT	niveau d'aléa très FORT

Risques d'inondations du Doubs : légère décrue

Des maires ruraux en colère

*Articles parus dans l'*Est Républicain *et* Le Pays.

Les conseils gratuits d'architectes pour construire ou rénover

La CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, met gratuitement à la disposition des personnes qui le souhaitent des architectes pour toute question se rapportant à la construction, la rénovation, l'aménagement ou l'agrandissement de leur habitation.

Ces architectes assurent des permanences dans 14 villes du département, mais ils reçoivent sur rendez-vous uniquement. Il suffit de téléphoner au CAUE au 03 81 82 19 22.

Ce service gratuit concerne toutes les communes, même celles où il n'y a pas de permanence.

L'architecte conseille pour les permis de construire, le choix du terrain, l'implantation d'une maison, il donne des idées pour la transformation d'une vieille ferme, l'aménagement de combles, l'extension d'une maison, il guide pour un enduit, une toiture, l'ajout d'un garage, l'ouverture d'une fenêtre ou d'une porte, la construction d'une piscine ou d'une véranda, il renseigne sur les démarches administratives, la réglementation, etc., il donne son avis professionnel sur toute question qui intéresse ou préoccupe la personne qui veut construire.

Le CAUE héberge aussi un Espace info énergie où des spécialistes vous aident à économiser l'énergie et vous conseillent pour utiliser une énergie renouvelable.

Le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement est une association qui a pour mission de conseiller, informer et sensibiliser tout public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

CAUE
14, Passage Charles de Bernard – 25000 Besançon
Tél. : 03 81 82 19 22
Tél. espace Info énergie : 03 81 82 04 33
Courriel : caue25@wanadoo.fr – www.caue25.org

Lotissement les « Coteaux III », un projet respectueux de l'environnement

Bouleversements climatiques, sécheresse, inondations, déforestation, cyclones dévastateurs, tornades, effet de serre, pollution des eaux... nous sommes tous interpelés par ces phénomènes inquiétants.

C'est pourquoi dans le cadre de la réalisation du lotissement les Coteaux III à Bois Carré, nous réfléchissons à la mise en place de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La récupération des eaux pluviales par la mise en place de citernes fait partie de ces réflexions.

Cette pratique a un intérêt écologique certain du fait qu'elle évite d'utiliser de l'eau potable pour des usages ne nécessitant pas forcément une eau de qualité irréprochable. Une citerne peut également servir de bassin de rétention avec un débit limité en sortie.

Mise en place d'une citerne de stockage.

Plusieurs utilisations possibles

L'eau de pluie récupérée peut avoir plusieurs utilisations en extérieur et en intérieur :

- Arrosage, lavage de voiture : Doit-on continuer à arroser les pelouses et potagers et à laver nos voitures avec des eaux préalablement traitées alors que nous rejetons des eaux pluviales aux égouts ?

WC, lave-linge : Un double circuit des réseaux intérieurs dans le pavillon peut permettre cette utilisation.

Un dispositif de limitation des crues

La mise en place d'une citerne de stockage des eaux de pluie permettrait également d'écrêter les pluies d'orage que nous subissons régulièrement en évitant la saturation des égouts et des rejets polluants dans la rivière.

D'autre part, plusieurs pistes sont également explorées :

– la limitation des surfaces imperméables,

– la réalisation de voies piétonnes sécurisées « liaisons douces » délimitant la rue par des îlots,

– les plantations d'espèces végétales locales avec des arbres d'alignement fruitiers,

– l'aménagement d'espaces de jeux,

– la réservation de « coulées vertes » en fond de parcelles,

– la gestion des déchets ménagers.

Ces efforts nous permettront de réaliser un quartier où il fera bon vivre, tout en contribuant modestement à notre niveau à la préservation de l'environnement.

Quelques chiffres :

- 190 litres d'eau sont nécessaires pour laver une voiture
- 17 litres d'eau par m^2 pour arroser son jardin
- 11 litres d'eau pour une chasse d'eau

Les nouveaux lotissements : « Les Coteaux », « Bois Carré » et « Champ du Fourneau »

Après les procédures administratives et la réalisation des travaux de viabilité, les premières constructions sortent de terre tant à Champvans qu'à Bois Carré :

Lotissement Les Coteaux

Lot n° 3 : le gros œuvre se termine

Lot n° 2 : les infrastructures sortent de terre

Lot n° 3

Lot n° 2

La Bois Carré

Lot n° 2 : le bâtiment est hors d'eau

Lot n° 3 : les fondations sortent de terre

Lot n° 2

Lot n° 3

Lotissement les Coteaux à Bois Carré, bientôt 6 pavillons locatifs

Après une période de latence, le projet de construction de six pavillons locatifs prévu au lotissement des Coteaux à Bois Carré est sur le point d'aboutir. En effet, sous l'impulsion de la nouvelle équipe de direction d'Habitat 25, les nombreux obstacles, notamment financiers qui bloquaient l'avancement de ce dossier vont être levés.

La volonté d'Habitat 25 d'exploiter les capacités du site en terme d'ensoleillement est sur le point de porter ses fruits. La conception « bioclimatique » va être aidée par l'ADEME de la région Franche-Comté. Ainsi, des pavillons très économes en énergie devraient voir le jour sur les flancs du coteau.

La consultation des entreprises est en cours et celles-ci devraient être définitivement connues fin janvier 2006. Le chantier devrait donc, si tout va bien, pouvoir débuter en mai prochain et permettre ainsi la livraison des logements au printemps 2007.

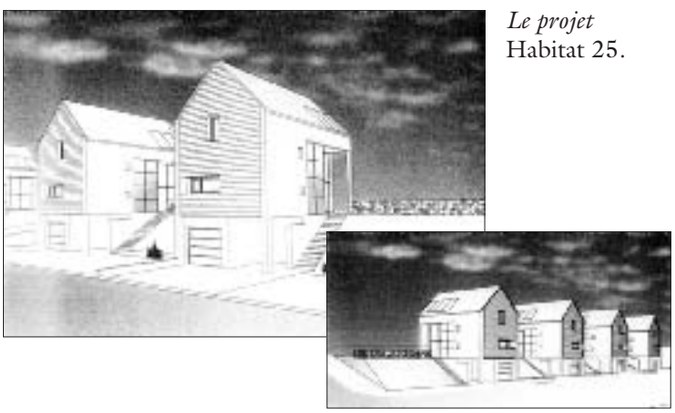

Le projet Habitat 25.

Lotissement Champ du Fourneau

Lot n° 11 : le rez de chaussée prend forme

Lot n° 5 : le clos couvert en voie d'achèvement

Lot n° 9 : le clos couvert en voie d'achèvement

Lot n° 6 : le pavillon est en cours d'achèvement

Lot n° 11

Lot n° 5

Lot n° 9

Lot n° 6

Lutte contre les déjections canines

Trottoirs et espaces verts sont régulièrement souillés par des excréments de chiens. Les plaintes des riverains sont fréquentes, et la commune a recherché une solution à ce problème. Si la compagnie d'un chien procure bien des plaisirs, elle n'en implique pas moins des responsabilités de la part de son propriétaire, surtout en milieu urbain. Ici, les rues et trottoirs appartiennent à tous, et chacun est en droit de revendiquer la propreté et la sécurité des espaces et lieux publics.

La ville a mis en place depuis le mois de décembre des distributeurs de sachets en plastique. L'objectif étant de « quadriller » les quartiers de notre ville et en particulier le centre ancien.

Le ramassage est le meilleur geste pour éviter les nuisances occasionnées par les déjections canines qui sont nombreuses. Chaque sachet sera à utiliser comme un gant pour nettoyer l'herbe ou le trottoir, puis, comme un sac, pour jeter le tout dans la corbeille.

En faisant preuve de civisme, les propriétaires des chiens éviteront des problèmes d'hygiène, de propreté que génèrent les déjections canines abandonnées sur les espaces publics

Alors si un petit accident survient, pas de panique...

Le mode d'emploi du « Canisac ».

Sortez le sac plastique que vous aurez pris soin d'emporter avec vous…

- Placer votre main dans le sac
- Ramasser la crotte
- Retourner le sac sur lui-même comme un gant
- Faite un nœud et jeter le tout dans une poubelle

Alors, n'oubliez pas : un peu d'attention, de la patience, et l'affaire est dans le sac.

Propriétaires de chiens on compte sur vous !

LA VIE DES SERVICES

Les nouveaux visages des Services techniques

Assainissement

Suite au départ de M. Hervé FERNIER, la commune a procédé au recrutement de M. William CHAPOUTOT au grade d'agent de salubrité.

Originaire de Haute-Saône, le milieu des collectivités locales ne lui est pas inconnu puisqu'il a exercé durant trois ans à la ville de Belfort.

Il est chargé dans notre commune du suivi de la station d'épuration ainsi que des petits travaux sur le réseau assainissement.

Par ailleurs, il peut être amené à conseiller les Baumois sur les travaux de suppression de fosses sceptiques.

Espaces Verts : un apprenti au service Espaces verts.

Sous l'autorité de son maître d'apprentissage, Antoine COURGEY entame son apprentissage au CFA Chateaufarine en BP Travaux paysagers. Il alternera donc des périodes pratiques dans nos services avec des périodes théoriques au CFA.

Le Service Espaces verts attendait avec impatience ce renfort.

Tous unis pour la solidarité

La Croix-Rouge, les Restaurants du Cœur et le Centre Communal d'Action Sociale se mobilisent tout au long de l'année pour apporter de l'aide aux personnes et aux familles en situation de précarité ou d'isolement.

Ainsi, bénévoles et professionnels, en fonction des moyens dont ils disposent, mettent tout en œuvre pour soutenir et tendre une main à celles et ceux qui traversent des épreuves.

La Croix-Rouge

La délégation locale de la Croix-Rouge de Baume-les-Dames possède un vestiaire ouvert tous les vendredis après-midi (sauf juillet et août) de 14 heures à 17 heures.

Ce vestiaire est ouvert à tous, moyennant une participation financière modique.

D'avril à novembre (hors période « Resto du Cœur ») nous assurons, deux fois par mois, une distribution alimentaire dont les denrées sont fournies par la Banque Alimentaire. Cette année, 130 personnes de Baume et des environs ont bénéficié de cette aide. Ces personnes nous sont adressées par le CCAS ainsi que le Centre Médico Social du Conseil Général, après étude d'un dossier.

Nous aidons également les personnes en difficulté en leur remettant de la vaisselle, des meubles, des draps, des couvertures…

Tout ce que nous donnons sont des dons de particuliers ou de magasins en ce qui concerne les vêtements.

Nous sommes 8 à 10 bénévoles pour assurer ces fonctions.

La Présidente, Mme THURIET

Les Restaurants du Cœur

Les Restaurants du Cœur de Baume-les-Dames, situés rue des Terreaux, fonctionnent du 8 décembre au 31 mars.

Une équipe de 15 bénévoles reçoit les bénéficiaires pour une aide alimentaire, attribuée sous condition de ressources, mais aussi une aide à la personne ; un coin café est aménagé pour accueillir les personnes en mal de solitude.

Nous organisons un goûter avec distribution de jouets pour le Noël des enfants.

Durant l'année 2004/2005, notre centre a accueilli 57 familles, représentant un total de 138 personnes domiciliées sur les secteurs de Baume-les-Dames, Rougemont et Clerval ; 8 enfants de 0 à 18 mois ont pu recevoir des couches, des petits pots et du lait.

Notre prochaine collecte aura lieu début février 2006. Tout don alimentaire ou participation de personnes bénévoles seront les bienvenus.

La Présidente, Mme HYENNE

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient également, lorsqu'il est sollicité, pour des aides alimentaires et financières.

Il peut par ailleurs aider les familles qui ont besoin des services du Centre de Loisirs pour leurs enfants, en participant aux frais d'inscription.

Ce n'est pas moins de cent aides qui ont été attribuées durant l'année 2005 dont huit prises en charges permettant à cinq enfants de participer au Centre de Loisirs.

Ce travail organisé autour de la solidarité repose sur le travail partenarial entre le Conseil Général, les associations locales et le CCAS. Cette collaboration permet de répondre efficacement et rapidement aux besoins des personnes en situation d'urgence ou de précarité.

PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES ŒUVRENT ENSEMBLE,
POUR NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN.

Une attention particulière dans la préparation du Noël de nos anciens !

Le Noël des anciens organisé par le CCAS en présence de M. le Maire avec les doyens de Baume-les-Dames, présents au repas : Mme Renée GALLIOT et M. Georges SEGUIN.

Chaque année, la Ville de Baume-les-Dames et le CCAS fêtent Noël avec les Anciens.

Ainsi, 730 personnes âgées de 70 ans et plus sont conviées au repas dansant organisé en leur honneur.

La salle de la Prairie était aménagée et décorée aux couleurs de Noël pour accueillir 250 personnes. Dans une ambiance festive et conviviale, animée par des airs d'accordéon, le déjeuner était concocté et servi, cette année, par les frères Cachot du Château d'As.

Ceux qui n'ont pu assister au repas ou qui préféraient un colis de Noël composé de mets festifs sucrés et salés, accompagnés d'un présent, leur a été porté à domicile par les élus du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS, ainsi que par les bénévoles d'associations caritatives de Baume-les-Dames et les jeunes du CMJ. Plus de 450 colis achetés chez les commerçants locaux sont distribués chaque année.

C'est grâce à l'investissement des élus, du personnel communal, des bénévoles, des élèves du LEP qui réalisent les décors de tables, et des enfants des écoles primaires qui proposent les dessins pour les cartes de vœux, que cette manifestation est tant appréciée et fait le bonheur de nos Anciens. Une occasion supplémentaire de se réunir pour partager rires et danses.

Le Relais Assistantes Maternelles met à votre service une bibliothèque spécialisée !

Cette bibliothèque, spécialisée dans le champ de la petite enfance et de la famille, s'adresse aussi bien aux parents, futurs parents, assistant(e)s maternel(le)s, professionnels de la petite enfance qu'aux grands-parents.

Les thèmes traités dans ces livres et magazines sont variés : alimentation, jeux, modes d'accueil, éveil de l'enfant, livres de bricolage, santé de l'enfant...

Si cette nouvelle bibliothèque vous intéresse, vous pouvez contacter le Relais par téléphone au 03 81 84 42 34, durant les horaires d'ouverture. L'abonnement annuel est de 8 €.

A l'occasion de la création de cette bibliothèque, un partenariat s'engage avec la Bibliothèque municipale de Baume-les-Dames, dès janvier 2006.

Chaque mois, plusieurs livres seront échangés entre le Relais et la Bibliothèque municipale, afin que vous soyez nombreux à en bénéficier et que vous profitiez chaque mois de nouveautés.

N'hésitez pas à nous contacter et bonne lecture !

Spectacle de Noël organisé par le Relais Familles Assistantes Maternelles.

Le CLSH pour les loisirs, la convivialité, le « vivre ensemble »

Service périscolaire

Le Centre Barbier et l'Espace Jacques Mery sont les deux sites d'accueil périscolaire du CCAS.

Les animatrices, Brigitte, Evelyne, Claudine accueillent 66 enfants inscrits, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, les matins, midis, soirs.

Dans le respect des règles de vie fixées tous ensemble, chacun dispose de ce temps libre selon ses envies : certains se réunissent pour construire un projet d'activité pendant que d'autres préfèrent s'installer au calme pour lire ou se reposer.

Les animatrices permettent à l'enfant d'être autonome ce qui nécessite pour l'équipe un travail en amont pour pouvoir gérer au mieux le groupe d'enfants.

Au cours de la semaine, les animatrices des 2 sites se réunissent pour échanger, rendre compte du bilan de la semaine, et pour déterminer de nouveaux axes de travail en fonction des acquis par les enfants.

Nouvel Accueil

Pendant la période hivernale, le Centre de Loisirs dispose d'un mini-bus pour les enfants de l'école de la Prairie

Restauration

Le périscolaire, c'est aussi le service de restauration scolaire organisé au Centre Barbier

Chaque jour de la semaine les enfants des établissements scolaires élémentaires sont dirigés vers le CLSH par des animateurs qualifiés. Les enfants des établissements excentrés se déplacent en autocar, pendant que les enfants des autres écoles rejoignent à pied le centre.

Plusieurs salles sont organisées et adaptées au rez-de-chaussée en fonction des groupes d'âge, et de leurs besoins. 24 maternels sont ainsi installés autour de tables et chaises à leur niveau. 70 primaires peuvent se restaurer dans 2 salles différentes.

Après le repas, tous les enfants profitent d'un temps libre au sein du Centre de Loisirs à l'extérieur ou à l'intérieur. Les plus petits se reposent s'ils le souhaitent et les plus grands jouent, se dépensent, lisent... jusqu'au moment du retour aux écoles.

Tous les maternels sont déposés par le bus dans leurs établissements respectifs, seuls les primaires sont raccompagnés à pied.

Service extrascolaire

Mercredis et vacances

Soucieux du bien-être des enfants, l'équipe pédagogique souhaite offrir, cette année, aux enfants inscrits la possibilité d'être à l'initiative de leurs activités. Ce sont 38 enfants, pour les mercredis, 70 enfants en moyenne, pendant les vacances, auteurs et acteurs de leur temps extrascolaire.

L'équipe d'animateurs et la direction organisent les séjours, lors de réunions de travail journalières. Il s'agit pour les animateurs de définir les objectifs à atteindre en fonction du Projet Educatif mais aussi des publics accueillis.

C'est autant de qualité d'écoute, de responsabilité et de réactivité dont font preuve les animateurs.

Les activités du Centre Barbier...

... et de l'Espace Jacques MERY.

Préparer la rentrée des classes 2006-2007

Le jour de la rentrée tout était prêt dans les groupes scolaires de Baume-les-Dames, et en particulier à l'école maternelle du centre et à l'école primaire des Terreaux.

En effet, une classe supplémentaire composée de 11 CP et de 9 Grande Section s'est créée dans le bâtiment primaire pour un coût global de 91 500 €.

Une classe primaire est également en attente d'ouverture pour la rentrée 2006-2007.

De ce fait, le club du 3e âge a quitté ses locaux pour d'autres flambant neufs et réalisés selon leurs besoins, à quelques mètres de la rue des Terreaux (ancienne école de danse).

Nous tenons à remercier l'efficacité des entreprises qui ont réalisé ses transformations et les services techniques de la ville pour leur travail à la remise en état et installation du matériel dans des délais très courts.

Une nouvelle classe pour l'école des Terreaux.

L'informatisation des classes

Depuis cette rentrée, toutes les classes sont désormais munies d'ordinateurs. Ce sont les classes de CP, CE1 et CE2 qui ont été informatisées pour un montant de 32 884 €.

Création d'une salle pour le club du 3e âge.

Evolution des effectifs scolaires à Baume-les-Dames

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Maternelle Prairie	80	71	71	65	69
Maternelle centre	70	76	81	84	91
Maternelle Cour	79	81	70	82	78
Elémentaire Cour	116	121	116	112	127
Elémentaire Breuil	161	146	146	149	148
Elémentaire Terreaux	113	112	116	127	133
Total	**619**	**607**	**600**	**619**	**646**
Collège	538	539	530	521	504
Lycée Professionnel	334	337	300	290	275
Adapei	21	21	20	21	21
Totaux	**1512**	**1504**	**1450**	**1451**	**1446**

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Pour la seconde année, les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu le 13 octobre 2005.

Il est composé de 15 membres, âgés de 11 à 17 ans dont 10 de Baume-les-Dames et 5 de la Communauté de Communes.

Nouveauté cette année, les jeunes seront accompagnés par deux étudiants-stagiaires de l'IUT de Belfort, Emilie CHAN et Paul DELAGRANGE, tous les deux Baumois, qui les aideront à mettre en place leurs projets.

Les membres du CMJ pour l'année scolaire 2005-2006

Camélia Amani

Gwendoline Bardot

Caroline Bueno-Cosano

Julien Cramaro

Justine Durai

Gauthier Gadriot

Marion Gadriot

Lucie Guillot

Florian Guyard

Felix Lahemade

Emilie Laurent

Maëlle Maltaire

Perrine Martin

Nicolas Roy

Adrien Vardanaga

Emilie Chan

Paul Delagrange

Le club de Rugby baumois a fêté ses 10 ans

Déjà 10 ans que l'Union Sportive Baumoise de Rugby a été créée et pour fêter l'évènement plus de quatre-vingts joueurs ayant porté le maillot jaune et noir pendant ces dix ans se sont retrouvés.

Après un tournoi très disputé l'après-midi la journée s'est terminée par un repas très animé à la salle de la Prairie.

Les plus anciens ont pu apprécier les nouveaux équipements mis à disposition du club (vestiaires, terrain d'honneur et terrain d'entraînement éclairés) ainsi que le chemin parcouru depuis les débuts du club quand les entraînements se déroulaient sur le pré éclairé par les phares des voitures des dirigeants !

Le club a également évolué et grandi sur le plan sportif, il est maintenant reconnu comme un des clubs leader de la région.

Depuis la saison dernière, les 2 équipes seniors participent au championnat Bourgogne/Franche-Comté en promotion d'honneur. Ce championnat d'un niveau plus élevé permet aux joueurs de progresser. Seul bémol : les déplacements lointains et onéreux (Avallon, Sens, Buxy, Le Creusot etc.) qui grèvent fortement le budget du club.

Les Baumois se sont fixé comme objectif cette saison de terminer aux premières places de leur poule afin de disputer les phases finales du championnat de France et d'accéder en honneur la saison prochaine.

Pour les jeunes de l'Ecole de rugby (à partir de 6 ans jusqu'à – 17 ans), une entente a été créée avec les clubs voisins du Ht Doubs (Valdahon et Morteau).

L'équipe au complet

Ainsi une ou plusieurs équipes par tranche d'âge de l'entente peuvent évoluer sur les différents tournois régionaux. Les éducateurs regroupent les jeunes des 3 clubs par catégorie pour les entraînements en tournant sur les terrains des 3 sites.

Pour les jeunes licenciés cette entente Baume / Haut Doubs forme un véritable club et pour les clubs, même si cela représente un lourd investissement et de nombreux déplacements, c'est la seule façon d'assurer la relève et donc l'avenir !

Pour tous contacts et renseignements
usbrugby@libertysurf.fr
Site Internet du club : www.usbrugby.fr.fm

Donner son sang

POURQUOI DONNER SON SANG ?

Chaque année, 500 000 personnes bénéficient d'une transfusion sanguine. Sans l'apport immédiat d'un des composants du sang ou d'un médicament dérivé du sang, la vie de ces patients serait en danger.

Même si des études sont en cours, le sang est un des composants les plus complexes du corps humain, il n'existe actuellement pas de produit capable de se substituer complètement au sang humain.

Le don de sang est donc irremplaçable et indispensable pour sauver une vie

Chaque jour, 8 000 dons de sang sont indispensables.

Pour cela chaque année, 1 600 000 donneurs offrent bénévolement un peu de leur sang pour subvenir aux besoins de plus en plus importants dans tous les domaines de la médecine moderne.

COMMENT DONNER SON SANG ?

Tout d'abord, les principes éthiques du don du sang sont l'anonymat, le bénévolat, l'engagement du donneur et le non-profit commercial.

C'est un geste anonyme et généreux

Aujourd'hui, vous avez décidé de donner votre sang...

Le don de sang se déroule en 4 étapes :

L'inscription administrative

Cette première étape est incontournable. Elle permet de recueillir les renseignements nécessaires pour constituer le dossier du donneur. Pour un premier don, il faut se munir d'une pièce d'identité.

L'entretien médical

L'entretien médical avec le médecin est une étape essentielle pour la sécurité transfusionnelle. Cet entretien est confidentiel et couvert par le secret médical.

A travers ses questions, le médecin cherche à déceler des risques éventuels de contact avec un virus ou une bactérie, il apprécie si le donneur peut donner son sang sans risque pour sa santé et celle du receveur. Il se renseigne sur l'état de santé et la vie personnelle du donneur. L'une des clés de la sécurité est la franchise au cours de l'entretien médical.

Le prélèvementl

L'infirmière ou l'infirmier prélève quelques tubes échantillons sur lesquels seront effectuées les analyses. Le don peut alors commencer.

Le temps du repos et de la collation

Après votre don, vous restez sous l'œil vigilant des infirmières. Une collation vous est offerte par les bénévoles de l'Association avant de vous laisser quitter le lieu de collecte.

QUE VA DEVENIR VOTRE DON ?

Une fois analysée et en l'absence d'anomalies biologiques, la poche de sang prélevée va être séparée en différents constituants : globules rouges, plaquettes et plasma. Ces différents produits seront ensuite distribués aux malades en fonction de leurs besoins et de leurs pathologies.

Pour tout renseignement, contactez-nous :

Amicale des donneurs de sang de Baume-les-Dames et environs
Mlle Cynthia RENARD
2, rue du Docteur DAMOTTE – 25110 BAUME-LES-DAMES
Tél. : 03 81 84 43 83

« Aujourd'hui, j'ai décidé de sauver des vies »

DATES DES DONS POUR L'ANNEE 2006
A BAUME-LES-DAMES

Ces dons se déroulent à la Salle Rose (Quartier de Cour) de 15h30 à 19h00 les :

mercredi 1er mars 2006
mercredi 3 mai 2006
mercredi 5 juillet 2006
mercredi 27 septembre 2006
mercredi 29 novembre 2006

L'Assemblée Générale de l'Amicale des donneurs de sang de Baume-les-Dames et environs aura lieu le vendredi 3 mars 2006 à 20h00 à la Salle Rose.

Alors, que vous soyez donneurs de sang, anciens donneurs ou militants pour le don du sang bénévole, rejoignez-nous !

Le festival des mots d'amour réchauffe le cœur de BAUME-LES-DAMES…

On entend de plus en plus parler du festival des mots d'amour. A Baume-les-Dames et ailleurs. On sait que c'est toujours aux alentours de la Saint-Valentin. En plein froid de février.

Cette année se sera les 11 et 12 février 2006.

Mais ce festival ne concerne pas seulement les amoureux !!!
C'est 2 jours de spectacles et d'animations pour tous, grands et petits, jeunes ou vieux, amoureux ou pas !!!

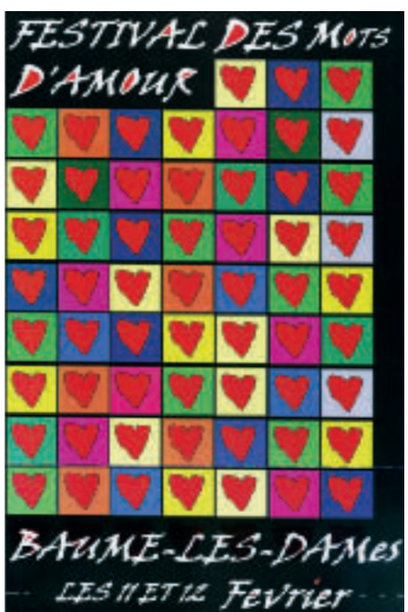

Cette année on y verra du théâtre : « La Potée rose » une pièce très drôle, loufoque, où 2 personnages magnifiques déblatèrent des vérités et des mensonges sur l'amour cuisiné à leur façon… vendredi soir et pendant le W-E.

Le samedi soir place à la nouvelle scène française, une soirée musique et chanson avec le groupe ARCHAEL et d'autres invités surprises.

Ambiance garantie.

La nouvelle chanson d'amour et son fameux concours, c'est le dimanche après midi sous chapiteau chauffé !

Chaque spectateur reçoit avec son billet d'entrée (2 euros)un bulletin qui lui permet de voter pour 3 des auteurs compositeurs interprètes qui se présentent en live sur scène. Un grand moment de bonheur pour les amoureux de la musique et des bons textes. Citoyens de la chanson à vos stylos…

On pourra aussi participer à des ateliers de calligraphie, d'écriture et écouter des lectures (au petit déjeuner le dimanche matin et pendant tout le festival).

Si vous aimez la peinture, la sculpture, les Arts, rendez-vous au 10 Grand rue pour une expo vivante où vous rencontrerez les artistes.

Un concert d'orgue après la messe réjouira les amateurs ; J.-P. Schiffman, son cœur et son talent !

Beaucoup d'autres animations, du théâtre de rue, avec la compagnie Macadam Kanibal, des expositions diverses parcourent le festival du début à la fin. Le programme est disponible à l'Office du tourisme, dans les magasins et sur le site d'ARGOS : www.festivaldesmotsdamour.org

L'accès au festival est gratuit. Tous les lieux sont chauffés.

Entrées payantes seulement pour le théâtre, le concert du samedi soir et du dimanche après-midi.

Le Groupe Argos (association 1901) organise son quatrième festival. Il a aussi organisé la Foire aux livres et à l'édition en 2003, LIVRE AUX SOLEILS en 2004 et, chaque mois depuis 5 ans, à la bibliothèque, l'atelier d'écriture KARTACONTE avec la complicité de J. Bardi.

Le festival des mots d'amour c'est à côté de chez vous, profitez-en !

Le handball

Le club de handball baumois a été créé en 1969 sous l'impulsion de Bernard LAROCHE. Au début des années 70, les féminines se sont distinguées en participant au championnat de France. Puis se sont les masculins qui ont pris la relève en participant de façon régulière au championnat du plus haut niveau régional. Le club compte actuellement 130 licenciés, répartis en 5 équipes masculines, 5 équipes féminines et une équipe mixte.

Le club accueille les garçons et les filles à partir de 7 ans. Les entraînements sont organisés en début de soirée une fois par semaine pour les plus jeunes et en soirée deux fois par semaine pour les plus âgés. L'encadrement est assuré par des adultes bénévoles disposant de compétences affirmées. L'ensemble des équipes participe, tout au long de l'année scolaire, aux compétitions organisées par le comité départementale ou la ligue de Franche-Comté.

Les seniors garçons occupent, à mi-parcours de la saison 2005-2006, la troisième place du championnat préfédéral (niveau régional) alors que les seniors filles sont cinquième du championnat honneur (niveau départemental).

Chez les plus jeunes, les plus performants sont sélectionnés en équipe départementale ou régionale et peuvent intégrer, à terme, le pôle de haut niveau de Besançon. Enfin, certains s'orientent vers l'arbitrage, intégré dans le parcours de formation du joueur dès le plus jeune âge.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter par mail baumehandball@wanadoo.fr ou au 06 07 17 94 48

L'école de hand accueille les filles et les garçons dès 7 ans.

L'équipe senior féminine.

L'équipe des moins de 13 ans féminines.

LA PAROLE À UN ENTREPRENEUR

La SARL CIGLIA déménage

Spécialisée dans le second œuvre du bâtiment, fin janvier, l'entreprise Ciglia change d'adresse et s'installe sur la Zone d'activités de Bois Carré.

Cette entreprise familiale a vu le jour le 30 novembre 1965 avec Antoine Ciglia. L'aventure continue aujourd'hui avec Franck Ciglia, gérant, aux commandes d'une entreprise qui compte désormais 22 salariés. Il est secondé dans sa gestion par Eric Simon, conducteur de travaux.

Jusqu'alors implantés 13 rue Mairot, les locaux de l'entreprise étaient devenus trop vétustes et exigus. Aussi, pour mieux répondre aux besoins de développement de l'activité, l'entreprise s'agrandit et s'installe sur la nouvelle Zone d'Activités de Bois Carré. Avec ce nouveau bâtiment c'est également de nouveaux services qui sont proposés : un hall d'accueil de la clientèle permettant la vente de matériaux professionnels aux personnes qui souhaitent faire leurs travaux eux-mêmes et un hall d'exposition pour la présentation de produits, facilitant le choix des clients.

Ainsi, que vous soyez particulier, industriel ou encore service public vous pouvez faire appel à l'entreprise Ciglia pour des travaux de placo, de peinture, de décoration de façade ou encore d'isolation (intérieur et extérieur).

Pour les contacter, vous pouvez vous rendre sur place ou les appeler au : 03 81 84 03 43

Les Sapeurs Pompiers

Etre sapeur pompier, c'est être en contact avec la population, aider les autres dans un esprit d'équipe et de convivialité.

Pour être sapeur pompier volontaire, il faut avoir entre 16 ans et 55 ans

Après avoir signé un engagement, le sapeur pompier a droit à une formation dans les domaines de l'incendie et du secourisme qui lui permettra de partir en intervention. Il est en outre indemnisé pour sa participation aux interventions, aux astreintes, aux manœuvres.

L'activité opérationnelle sur le secteur de Baume-les-Dames est soutenue.

Du 1er janvier 2005 au 30 novembre 2005 :

- 159 accidents de la circulation
- 83 incendies
- 195 opérations diverses
- 380 secours à personnes

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au Centre de Secours ou au 03 81 84 03 13

Les Jeunes sapeurs pompiers

Entre 11 et 16 ans, les jeunes garçons et filles peuvent rejoindre la section de jeunes sapeurs pompiers qui leur permettra d'acquérir des connaissances et de développer leur esprit d'équipe et de solidarité.

Cette formation est composée de :

- secourisme
- techniques d'extinction des incendies
- activités sportives

Le Centre de Secours Renforcé →

- 3 Sapeurs Pompiers Professionnels
- 2 médecins capitaines
- 1 infirmière
- 50 Sapeurs Pompiers Volontaires,
- 1 secrétaire
- 2 agents d'entretien

Missions : la protection des personnes, des biens et de l'environnement

Ordures ménagères en baisse, tri en hausse en 2005

Le système mis en place depuis 2005 est le résultat d'une réflexion politique, et l'action environnementale que VOUS menez en triant est un exemple de démocratie collective.

C'est devenu, au sein du territoire du S.I.C.T.O.M., une affaire d'éthique personnelle.

Nous avons des droits, mais aussi des devoirs dans le respect permanent de l'environnement.

Vous avez reçu votre facture, et vous avez pu constater l'incidence financière de vos efforts.

La méthode de facturation, pour mémoire, se ventile ainsi :

- une part fixe de 35 €
- un forfait de 0.16 € au kilo collecté
- un forfait de 0.80 € par enlèvement

Nous ne pouvons que constater que vous avez au mieux géré vos ordures ménagères et leur enlèvement.

Certains d'entre vous ont pu relever quelques erreurs inhérentes aux problèmes de mise en place. Ces problèmes sont traités au cas par cas, dans un souci constant d'équité.

Quelques imperfections demeurent encore, mais nous nous efforçons de les résoudre tournée par tournée.

En plus du camion et de la pesée embarquée, nous devons régulièrement assurer la maintenance des bacs, des étiquettes et des puces. Pour ce faire, vous avez été, par courrier, en tout début d'année, invité à sortir vos bacs pour permettre à nos services de réaliser cette vérification.

Les tonnages d'ordures ménagères démontrent clairement l'effort réalisé : nous sommes parmi les meilleurs élèves, au point de vue national : 200 kilos par an, par habitant ! Le tonnage correspond à l'objectif que s'est fixé l'État pour l'année 2015.

Sachant que cette année est l'année de mise en place réelle de la redevance, nous ne pouvons qu'espérer des chiffres encore meilleurs pour l'année 2006.

Pour exemple :

34.4 % DE BAISSE EN 4 ANS
DES KILOS D'ORDURES MÉNAGÈRES ENLEVÉS/HAB/AN

Mise en place du tri au 1er juillet 2003

ANNEE	MOYENNE FRANCE	MOYENNE SICTOM
2001	420	305
2002	400	308
2003	360	285
2004	340	246
2005	320	200

Vous avez tous clairement prouvé votre implication dans ce comportement écocitoyen, par votre assiduité à trier, et à respecter les filières de tri.

Cette attitude responsable porte aujourd'hui ses fruits. Les chiffres présentés ne prennent en compte, ni les apports en déchetterie, ni le ramassage des cartons par le CEAT (200 tonnes environ).

19.3 % de poids en plus sur les 11 premiers mois 2005
POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE en porte à porte

MOIS	TONNAGE 2004	TONNAGE 2005
Janvier	39.98	49.76
Février	40.05	45.70
Mars	58.01	59.79
Avril	45.26	59.12
Mai	44.89	54.03
Juin	54.63	71.67
Juillet	42.51	55.07
Août	43.73	54.86
Septembre	66.21	59.98
Octobre	50.11	55.70
Novembre	40.35	61.56
Décembre	69.49	En cours
Total Janvier à Novembre inclus	525.73	627.24

Même si le tonnage est en baisse, n'oublions pas que « le bon déchet » est celui que l'on ne produit pas.

La prévention et la vigilance sont les armes les plus efficaces contre l'escalade du suremballage et de la surconsommation.

Dans ce contexte, merci aux responsables locaux des surfaces alimentaires pour la suppression des sacs de caisse.

Et pour nous tous, quelques consignes qui peuvent s'avérer utiles :

- privilégiez les produits non emballés
- préférez les produits intégrant des matériaux recyclés
- évitez le suremballage
- et, surtout, triez !

Pensez à ceux qui travaillent sur les chaînes de tri ! Ne jetez pas d'ordures ménagères, de verre brisé, de seringues usagées, d'éléments métalliques coupants. Même si les employés des centres de tri portent des gants de protection, les trieurs peuvent se blesser grièvement.

Le Président du SICTOM - Jean-Claude MAURICE

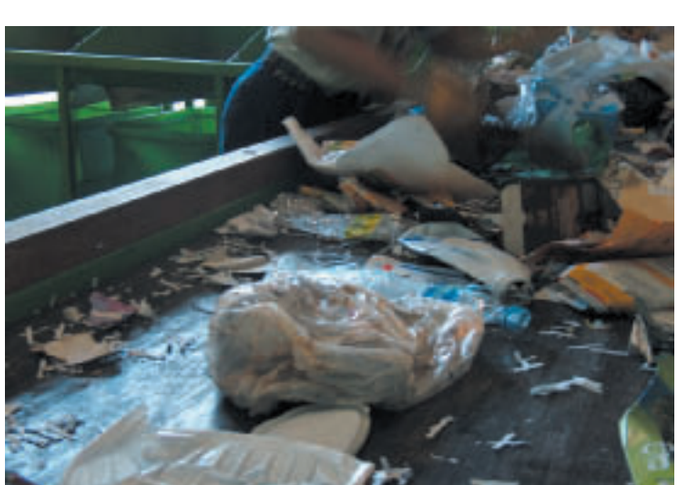

Villepin des bois

Tout le monde a compris que l'Etat n'a plus de sous dans ses caisses. Mais alors comment ne pas s'étonner, année après année, de la politique fiscale du gouvernement ?

Nous avions déjà eu la réduction de l'impôt sur le revenu, qui comme chacun l'a compris depuis, produit de plus gros bénéfices pour ceux qui paient plus d'impôts, c'est-à-dire les plus riches, et en tout état de cause pas plus d'un foyer sur deux, puisque la moitié des foyers fiscaux français ne paient pas d'impôt sur le revenu, faute de revenus suffisants ! Mais ce cadeau fiscal accordé aux plus gros revenus doit bien être financé…

Il l'est de plusieurs manières qui ont de graves conséquences sur notre quotidien baumois :

– Par la baisse des dépenses liées aux missions de l'Etat (La subdivision de la Direction Départementales à Baume-les-Dames est menacée de disparition)

– La vente des autoroutes, qui dans un souci de rentabilité des actionnaires, suppriment des postes de guichetier pour installer des caisses automatiques. Encore une fois ce sera le cas pour notre gare de péage.

– À raréfaction des subventions d'Etat. Chaque année la commune obtient une Dotation Globale d'Equipement pour financer les travaux de voirie qu'elle mène depuis 4 ans. Or cette année, pour la réhabilitation des rues du centre-ville, l'Etat n'a pas pu nous accorder cette subvention.

– La réforme de la Taxe Professionnelle qui menace l'autonomie des Collectivités locales.

Mais cette année, le gouvernement fait encore mieux. La loi de finance 2006 instaure « le bouclier fiscal ». Un « bouclier » qui, donc, protège ! La veuve et l'orphelin ? Non ! Le redevable de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), soit seulement 93000 contribuables, dont la totalité des impôts à payer ne devra pas excèder 60 % de ses revenus. Menace suprême, dont il était urgent de protéger les malheureuses victimes…

En passant, ce bouclier fiscal va priver en 2006 les collectivités locales d'une ressource de 43 millions d'euros (chiffrage de Bercy), puisque l'Etat prévoit que le trop perçu sera reversé par nos collectivités locales aux contribuables concernés.

Robin des bois volait les riches pour donner aux pauvres, mais personne n'avait encore essoré les plus modestes pour pouvoir donner aux plus riches. Avec Villepin des bois, c'est fait !

Le groupe majoritaire.

Dormez en paix, Baumois,la municipalité veille sur vous et s'occupe de tout.

Tel est le message d'autosatisfaction distillé journellement par Monsieur le Maire et ses adjoints.
Insidieusement, ils essaient de faire croire aux Baumois que tout va bien dans leur ville, et que, grâce à eux, l'activité est importante, le commerce florissant, le chômage et la précarité inexistants, et que les animations culturelles assurent le rayonnement de notre cité très loin alentour.

Bref, à les croire, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

La réalité est, malheureusement, tout autre et chacun le constate dans la vie quotidienne :

– Baume-les-Dames devient une « cité dortoir », lieu géographique à équidistance des grandes aglomérations attractives.

– Notre ville est triste et mal entretenue. Il est regrettable que les importants efforts faits en ce qui concerne les illuminations de fin d'année servent à mieux voir les dégradations des chaussées du centre-ville.

– L'emploi stagne et le chômage augmente.

– La précarité et la misère s'installent dans un plus grand nombre de foyers qui ont du mal à faire face aux dépenses courantes et aux augmentations d'impôts. Les « restos du cœur » ont toujours plus d'inscrits.

Baume-les-Dames, cité endormie
Notre ville est atteinte d'engourdissement dû à l'absence de réalisations concrètes de la part de nos élus, à l'exception de la halte touristique et de la ZA du Bois Carré.

La réalisation de la médiathèque était promise pour 2005, après avoir été promise pour 2004 ! Nous l'attendons encore…

Pourtant Monsieur le Maire avait indiqué en début de mandat que les dossiers seraient tous traités très vite !

Les séances de conseil municipal boudées par de plus en plus d'élus de la majorité municipale portent la plupart du temps sur les affaires courantes, et avenants en tout genre, sans compter les reports de « reste à réaliser » d'un budget sur l'autre.

Politique ? Politique…
Mais les Baumois ne sont pas dupes. Chacun peut vérifier que toutes les décisions prises, toutes les aides distribuées, tous les dossiers traités le sont sur un plan strictement politique. Même la culture et les animations sont politiques.

C'est regrettable et c'est certainement à l'origine de la désaffection des Baumois pour les manifestations organisées.

C'est ainsi que le Maire et ses adjoints ne travaillent que pour la politique et en fonction d'elle, entretenant les clivages nuisibles à notre ville qui subit cette politique au « chloroforme ».

Alors où allons-nous ?
Quel avenir pour Baume-les-Dames ?
L'équipe d'opposition municipale continue de croire à l'avenir de Baume, mais à un « Avenir Autrement » et y travaille.

En attendant, l'opposition municipale vous présente pour 2006 ses meilleurs vœux de santé et de paix pour vous et ceux qui vous sont chers.

Le groupe des élus d'opposition.

NAISSANCES

BARDEY Timothé Dominique Georges	7 juillet 2005
BONNOT Mathis Antoine Christian	15 septembre 2005
BRELET Héloïse Marie Elodie	26 juin 2005
CHAPUIS Louise Rachelle Samuel	25 octobre 2005
CROISSANT Rémi	8 août 2005
FADY Clarisse Olivia Françoise	30 octobre 2005
HEMEIDAN Emma	14 août 2005
HEMEIDAN Virgil	14 août 2005
JEANNEY Axel Bruno Angelo Thierry	8 juin 2005
JEANNEY Cassandra Eva	29 août 2005
JEEWOOTH Lindsay Michel Brantley	16 février 2005
JUSUFI Leonit	25 juin 2005
MARCHEVET Kévin Vivian Nicolas	23 août 2005
NAVARRO Jeanne Frédérique	4 novembre 2005
PARRATTE Lilou Jocelyne Charlotte	5 novembre 2005
PEDROCCHI Mathys Luc	14 septembre 2005
PICELLI Luca François Noël	28 septembre 2005
POMMIER Clara Françoise	9 septembre 2005
POMMIER Mathilde Marie-Claire	9 septembre 2005
RUGA Enzo Gérard Claude	21 novembre 2005
SAGE Enzo Cyril Angel	25 août 2005
SOLTANI Sarah Anna Caroline	26 octobre 2005
STAMENKOVIC-- DELACOUR Ylona Dragona	28 septembre 2005
STOKIC Lucie	20 juillet 2005
VOLPI Simon Pierrot	17 juillet 2005

MARIAGES

AFONSO José avec SIMAO Herminia	le 29 octobre 2005
BARDEY Jérôme Roland avec FRENIÈRE Charline	le 6 août 2005
BEAUQUIER Laurent Pascal Alexis avec CHABOD Maud Michèle Mauricette	le 2 juillet 2005
BOURQUE Florent Jean Paul avec GIL Karine Murielle Danièle	le 16 juillet 2005
BRIAND Pierre Yves avec DECAMPS Dominique Blanche	le 13 août 2005
CHARTON Nicolas Germain Roger avec LIÉGEON Anne-Laure Patricia Christianele	le 10 septembre 2005
DÉCOURBEY Gilles Maurice Gérard avec RAYNAUD Corinne Brigitte Florencele	le 9 juillet 2005
DEVIGNE Benoît Hubert Omer avec PETER Sophia	le 20 août 2005
DUCHENE Cédric Lionel Georges avec PYON Stéphanie Sylvie Colette	le 3 septembre 2005
GRUNEISEN Jean Nicolas André avec GNECCHI Virginie Catherine Marie-Alinele	17 septembre 2005
JOLIDUC Gilles Jean-Marie avec SUTTER Sandra	le 30 juillet 2005
LE FOULGOC Loïc Jean-Yves avec TUBEUF Isabelle Liliane Paulette	le 18 juin 2005
MANDON David Fabrice Christian avec ROY Isabelle Henriette Geneviève	le 23 juillet 2005
MOUILLESEAUX Sébastien Pierre Charles avec CLERGET Adeline	le 16 juillet 2005

DÉCÈS

BACHETTI Nelly Elisabeth veuve POURCHET
BARRAND Danielle Marguerite Léa
BARTHET Marius Jules
BONHOMME Suzanne veuve MALATIER
BONVALOT Denise Marie Gabrielle
BOURGOIN Roger Pierre Simon
CHOUET Simon Louis Léon
CLAVIER Jacqueline Henriette Paule veuve PARMENTIER
COEURDEVEY René Gustave Justin
COULARDOT Denis Louis Michel
COURGEY René Victor Constant
DEVILLERS Gilberte Mauricette Camille Louise veuve CARD
GAIRAUD Mary Jeane veuve BOILEAU
GIRARDOT Paulette Yvonne veuve CERTIER
GUYARD Marcelle Georgette veuve GUYOTGUILLAIN
GUYOT Madeleine Charlotte Henriette épouse PÉPIOT
GUYOTGUILLAIN Julia Henriette Marguerite veuve GROSPERRIN
HUGUENIN Régine Marie Joséphine épouse STALDER
HUMBERT Henri Claude Aimé
JACQUOT Xavier Léopold
JEANNIN Jean Alix Henri
LACORNE Jean-Claude
LOISEAU Donat Xavier
MARILLY Yvonne Francine Léonie veuve DARTEVEL
NARDIN Jean Henri Joseph
PERGAUD Marie Letitia veuve HUMBERT
RABOLIN Geneviève veuve RABY
ROUGEMONT Madeleine Henriette veuve VERDY
SOLANILLA Maria Carmen veuve FERNANDEZ
TISSOT Jean-Louis Charles
VAUTHERIN Louis Charles Léon
VERGEY Yvette Emilienne veuve CHARDENOT
VIONNET Jeanne Marie Lucie
WARLET Julienne Marie veuve GUERRIN
ARNOUX Guy Georges Joseph
BREUILLOT Pierre Eugène Denis
DEMONTROND Andrée Marie Josèphe
JAVAUX Marc Louis Antoine
JEANNERET Marie-Louise Eléonore Léontine Delphine épouse TRIMAILLE
JEANNEY Andrée Marie Josèphe veuve DEMONTROND
JURILLO Anna veuve JORIETTI
KOTASEK Jean
LAZARO André
LOMONT Robert Alfred Marie
MAJ Ciprien Maurice André
PAUTHIER Raymond Jules Marius
PETER André Louis René
VIEILLE Emile Paul Marie Dit Rémond

MAIRIE

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

✔ **Secrétariat de Mairie**
Tél. : 03 81 84 07 13 - Fax : 03 81 84 31 05
www.baume-les-dames.org
e-mail : contact@baume-les-dames.org.

Horaires :
- ➤ du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
- ➤ Vendredi : 8 h à 12 h et 14 h à 17 h
- ➤ Samedi (permanence état civil) : 9 h à 12 h

✔ **Bibliothèque**
Tél. : 03 81 84 07 13

Horaires d'ouverture au public :
- ➤ Lundi 14 h 00 à 16 h 00
- ➤ Mardi 14 h 00 à 16 h 00
- ➤ Mercredi 14 h 00 à 18 h 00
- ➤ Jeudi fermée
- ➤ Vendredi 17 h 00 à 19 h 00
- ➤ Samedi 10 h 00 à 12 h 00

Consultation archives : Mardi de 8 h à 12 h

ESPACE JACQUES MÉRY – Rue de l'église (cour)

✔ **Relais Familles Assistantes Maternelles**

Permanences :
- ➤ Mardi 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- ➤ Jeudi 8 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03 81 84 42 34

✔ **Halte garderie la Ribambelle**

Horaires d'ouverture :
- ➤ Lundi et mardi 8 h 30 à 12 h 00
- ➤ Mercredi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 18 h 00
- ➤ Vendredi 13 h 30 à 18 h 00

Tél. : 03 81 84 20 55

✔ **La ludothèque Ludo'mino**

1er et 3e mercredis du mois de 9 h 30 à 12 h
2e et 4e mercredis du mois de 14 h 30 à 18 h 00
Tél./Fax : 03 81 84 37 69

CASERNE BIESSE – Place Chamars

✔ **CAF :** 0 820 25 25 10
Permanences : jeudi, de 9 h 00 à 11 h 30
et le vendredi, de 14 h 30 à 16 h 00

✔ **CPAM** (Sécurité sociale)
Permanences : le jeudi, de 14 h 30 à 16 h 30

CENTRE MÉDICO SOCIAL – Rue des Frères Greniers

Horaires d'ouverture :
- ➤ Du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- ➤ Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03 81 84 48 70

CENTRE BARBIER

✔ **CCAS :** 03 81 84 75 10
✔ **Périscolaire – cantine :** 03 81 84 38 28
✔ **Conciliateur :** 03 81 84 12 91
Permanence : les 1ers et 3e mardis du mois de 14h à 17h
✔ **MSA :** 03 81 65 60 60
Permanence : le 1er jeudi du mois de 9h30 à 12h
✔ **ADMR (Association du service à Domicile en Milieu Rural) :** 03 81 84 22 74
✔ **ANPE :** 03 81 82 09 89
Permanence : les 1er et 3e mardis de chaque mois de 9h à 12h
✔ **ASI (Appui Spécifique Individualisé) :** 03 81 86 02 63
Permanence : le jeudi sur rendez-vous
✔ **RMI-Emploi :** 03 81 52 51 00
Permanence : le vendredi après-midi sur rendez-vous
✔ **DEFI :** 03 81 84 09 08
Permanence : tous les jeudis de 9h30 à 12h
✔ **Atelier Maryse BASTIER :** 03 81 80 10 69
Permanence : lundi après-midi sur rendez-vous
✔ **GRETA :** 03 81 88 25 94
Permanence : tous les mardis matins
✔ **PEEI : Espace jeunes :** 03 81 84 09 08
Permanence : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
✔ **Armée de terre :** 03 81 87 24 61
Permanence : sur rendez-vous
✔ **Gendarmerie :** 03 81 82 18 88
Permanence : 2e vendredi du mois de 9h à 12h
✔ **CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie)**
Permanence : 1er et 3e vendredis du mois de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Uniquement sur rendez-vous.
✔ **CLIC Espace Seniors (Centre Local d'Information et de Coordination) :** 03 81 84 38 78
Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

PERMANENCES EN MAIRIE

✔ **Idéha (Union de Franche-Comté)**
Permanence : tous les mardis de 14h à 15h
✔ **HDL 25**
Permanences : 1er jeudi du mois de 9h30 à 12h
✔ **ADIL (Association Départementale d'information sur le logement :** 03 81 61 92 41
Permanence : 1er mardi du mois
✔ **CAUE (Conseil d'Architecture Urbain et Environnement)**
Permanence : 2e vendredi du mois de 15h à 17h
✔ **Franche-Comté consommation**
Permanence : 4e vendredi de chaque mois sur rendez-vous au 03 81 83 25 80
✔ **Permanence parlementaire :** 03 81 91 84 60
1, rue Schliffe, BP 67 360, 25207 Montbéliard cedex
✔ **Permanence du Conseiller général**
Jeudi 16h à 18h, 2e et 4e vendredis de 11h à 12h au 1er étage
✔ **FNATH**
3e samedi du mois de 9h30 à 11h30

AUTRES

✔ **Services Techniques :** 03 81 84 23 20 – Promenade du Breuil.
✔ **Déchetterie :** 03 81 84 22 12
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
✔ **Office de Tourisme**
6, rue de Provence - Tél. : 03 81 84 27 98
Fax : 03 81 84 15 61 - Mail : OTSIBAUMOIS@wanadoo.fr

ESPACE COMMUNAUTAIRE

✔ **Communauté de Communes du Pays Baumois :** 03 81 84 75 90
✔ **SICTOM :** 03 81 84 75 99
✔ **Pays Doubs central :** 03 81 84 42 48 – www.doubscentral.org

La distribution de l'eau au XXe siècle

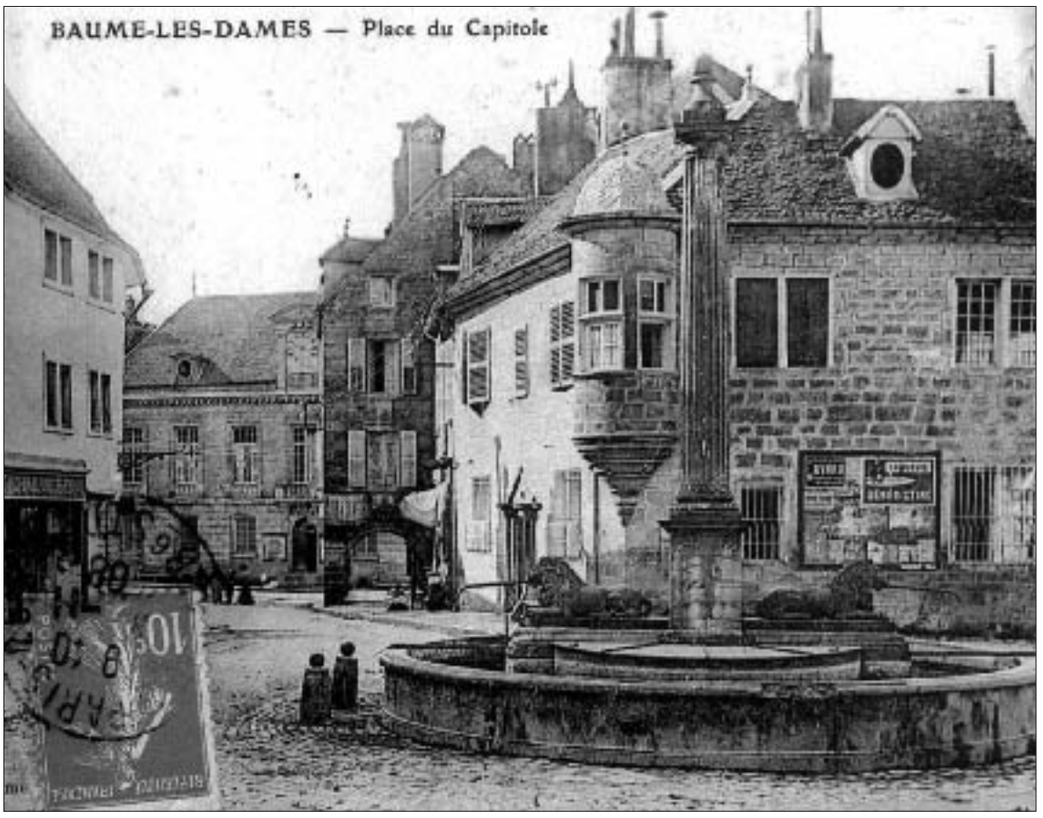

Fontaine aux lions.

Un des premiers et principaux lieux d'approvisionnement en eau potable fut certainement un puits alimenté par des sources descendant des Combes et des Bannards. Situé rue Barbier (à la hauteur du centre aujourd'hui), il fut mis à jour en 1908 au cours de travaux de captage de la source communale réalisés suivant l'avis émis par M. Fournier, professeur de géologie, délégué officiel de l'administration. Fait singulier, on découvrit au fond de ce trou, au milieu de déblais fort anciens, de nombreuses pièces de menue monnaie, datant des deux premiers siècles de notre ère. Les premiers baumois « romanisés » voulaient-ils s'attirer les bonnes grâces des divinités ?

Cette source abondante alimentait les principaux quartiers de la cité qui bénéficiaient aussi de sources secondaires et de ruisseaux (Bief solaud, Breuil).

Au cours des siècles, autour de certains points de distribution, s'élevèrent de petits monuments et quelques bornes fontaines. Sur la place du Capitole, aujourd'hui place du général de Gaulle, se dressait la magnifique fontaine aux lions.

La fontaine aux lions est d'époque Renaissance. Les deux lions qui crachaient l'eau furent placés en 1842. Elle fut victime indirecte de la « Grande Guerre », le Conseil municipal, contre l'avis de la population, l'ayant fait démolir par l'entreprise LECUYER le 12 octobre 1923, afin d'édifier le monument aux morts de 14-18. De cette fontaine, il ne reste aujourd'hui que les deux lions en fonte qui gardent l'entrée des promenades du Breuil. La magnificence des fontaines décroissait en fonction de l'importance des quartiers. En face de la Cure, au bas de la rue Courvoisier, la fontaine fut reconstruite en 1876.

D'après la délibération du 16 mars 1875, le Conseil municipal souhaitait, comme ornement placé sur la pile de jet, une réduction de la statue de M. COURVOISIER, ancien Garde des Sceaux. Projet abandonné comme le montre la carte postale. Actuellement, la pierre de jet, dernier vestige, est implantée derrière les lions à l'entrée des Promenades.

La fontaine de la Place Chamars existait encore le 25 juin 1923. D'après une photo-carte, on aperçoit deux éléphants du cirque Pinder qui s'abreuvaient et l'affiche qui annonçait la date de la représentation du spectacle.

Fontaine face à la cure.

La fontaine de la place Chamars.

La fontaine du faubourg de Besançon, plus rustique, avait pour vocation d'abreuver le bétail. D'après une délibération du 23 octobre 1926, une borne fontaine fut installée en remplacement de la fontaine démolie.

Les anciennes communes de Cour et Champvans possédaient, elles aussi, leurs fontaines.

Au début du XX^e^ siècle, l'eau alimentait des fontaines vieillissantes. La pression trop faible ne pouvait assurer la distribution dans les appartements. Les rues mal pavées laissaient au milieu des chaussées des rigoles où l'eau croupissait. Le tout à l'égout n'existait pas et les rares noctambules avaient le désagrément de se heurter aux tas d'immondices.

Il fallait moderniser les réseaux d'eau. Monsieur SAUTEREY, architecte à Dole et les entrepreneurs HAUSAMAN et J. LECUYER furent chargés de mener à bien cette rude tâche.

Après le captage de la source communale (Rue Barbier) un tuyau réservoir fut enterré dans la rue Savoyarde.

La fontaine du faubourg de Besançon.

En 1912, pose du tuyau réservoir (diamètre 0,80m – longueur 80 m) dans la rue Savoyarde

A partir de 1913, dans le prolongement du tuyau réservoir vers l'ancien emplacement de la fontaine (plan daté de 1810), un abri fut construit pour recevoir la machine élévatoire (pompe) et sur la colline dominant la rue de « derrière les murs » fut implanté un réservoir d'eau de 600 m^3. Dans un rapport daté de 1915, seul un compartiment du réservoir sur deux est en service. Les travaux interrompus pendant la « Grande Guerre » ne furent terminés qu'en 1919. La plupart des bornes fontaines installées en 1914 ne furent opérationnelles qu'en 1919.

Une délibération du 23 avril 1920, confirme que Messieurs H. GUET et S. LAURENT sont seuls chargés d'effectuer les branchements des particuliers sur les conduites d'eau de la ville. Sur 23 bornes fontaines implantées, la première supprimée en 1951 fut celle de la rue Savoyarde. De 1955 à 1956, 16 suppressions seront effectives. Les autres le seront au fur et à mesure de l'avancement du projet général d'alimentation en eau. La borne fontaine située au rond-point Jouffroy d'Abbans disparaîtra la dernière.

Pause du tuyau réservoir en 1912.

Borne fontaine toujours visible à Baume-les-Dames.

Actuellement, l'eau pompée de la nappe phréatique de Sous-Buen, alimente les 3/4 de Baume. Le quartier Ouest de la ville, quant à lui, est desservi par l'eau achetée au « syndicat des eaux de Saint Hilaire ».

Pour l'année 2004, la consommation vendue était de 361 607 m^3 pour 2200 abonnés.

Chocolat en fête

...Perles de l'artisanat

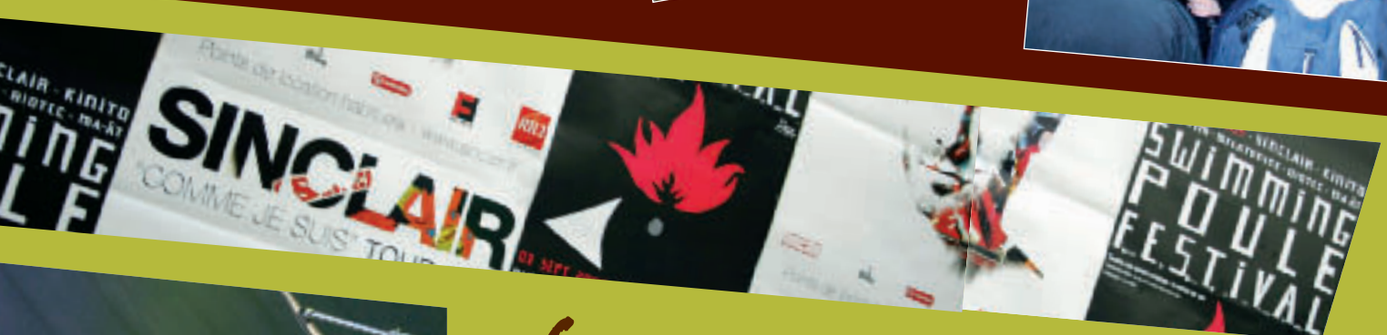
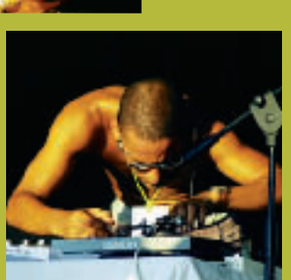
Swimming Poule Festival